



Document de référence 2010

incluant le rapport financier annuel

**Société Anonyme au capital de 2 659 182 euros
Tour Gallieni II
36 Avenue du Général-de-Gaulle
93170 BAGNOLET**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

Message du Président.....	7
1. Personnes responsables.....	9
1.1. Responsable du document de référence.....	9
1.2. Attestation du responsable du document de référence.....	9
2. Contrôleurs légaux des comptes.....	11
2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	11
2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	11
2.3. Honoraires des commissaires aux comptes.....	12
3. Informations financières sélectionnées.....	13
4. Facteurs de risque.....	15
4.1. Risques liés à l'activité.....	15
4.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...).....	15
4.1.2. Risques technologiques.....	16
4.1.3. Baisse des prix.....	16
4.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents.....	16
4.1.5. Difficulté à gérer la croissance.....	16
4.2. Assurances – Couverture des risques éventuels.....	17
4.3. Risque de marché.....	17
4.3.1. Risque de change.....	17
4.3.2. Risque de taux.....	18
4.3.3. Risque de liquidité.....	18
4.3.4. Risque sur actions.....	18
4.4. Risques juridiques.....	18
4.4.1. Réglementation particulière.....	18
4.4.2. Confidentialité.....	18
4.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle.....	18
4.4.4. Non-respect d'obligations de résultat.....	19
4.4.5. Faits exceptionnels et litiges.....	19
4.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur.....	19
4.5. Risques industriels et liés à l'environnement.....	19
5. Informations concernant l'émetteur.....	21
5.1. Histoire et évolution de la société.....	21
5.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société.....	21
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	21
5.1.3. Date de constitution et durée.....	21
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable.....	21
5.1.5. Historique.....	21
5.2. Investissements.....	23
5.2.1. Principaux investissements réalisés.....	23
5.2.2. Principaux investissements en cours.....	23
6. Aperçu des activités.....	25
6.1. Généralités.....	25
6.1.1. Principales activités.....	25
6.2. Stratégie.....	25
6.2.1. Le modèle d'Infotel.....	25
6.2.2. Le plan « Ambitions 2012 ».....	26
6.3. Les services : les réponses sur mesure à proximité des clients.....	27
6.3.1. Les spécificités d'Infotel.....	27
6.3.2. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel.....	28
6.4. Les logiciels : les outils des grands systèmes d'information.....	28
6.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants.....	28
6.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques.....	29
6.4.3. Le support technique.....	29
6.5. Principaux marchés.....	29
6.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France.....	29
6.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel.....	31
6.5.3. Logiciels outils.....	32
6.6. Événements exceptionnels.....	32
6.7. Propriété intellectuelle et industrielle.....	32
6.8. Position concurrentielle.....	32
7. Organisation du Groupe.....	33

7.1. Place de la société Infotel au sein du Groupe	33
7.2. Filiales	33
7.2.1. Description et activité des filiales.....	33
7.2.2. Activité d'Infotel Conseil en 2010.....	34
7.2.3. Activité d'Infotel Ouest en 2010.....	34
7.2.4. Activité d'Addax en 2010	34
7.2.5. Activité d'Harwell Management en 2010	35
7.2.6. Activité d'Archive Data Software en 2010.....	35
7.2.7. Activité d'Infotel GmbH (Allemagne).....	35
7.2.8. Activité d'Infotel Corporation (USA).....	35
7.2.9. Activité d'Infotel Monaco (Monaco).....	35
7.2.10. Autres informations sur les filiales	36
7.3. Organisation fonctionnelle et ressources humaines	37
7.3.1. Organigramme	37
7.3.2. Fonctionnement	37
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	39
8.1. Locaux utilisés par le Groupe.....	39
8.2. Questions environnementales.....	40
9. Examen de la situation financière et du résultat.....	41
9.1. Situation financière.....	41
9.2. Résultat	41
9.2.1. Groupe	41
9.2.2. Société mère.....	42
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale	42
9.3. Capitaux propres.....	42
10. Trésorerie et capitaux.....	43
11. Recherche et développement, brevets et licences.....	45
12. Information sur les tendances	47
12.1. Tendances depuis la fin de l'exercice 2010	47
12.2. Tendances pour l'exercice 2011	47
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	49
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.....	51
14.1. Organes d'administration, de direction, de surveillance	51
14.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale.....	51
14.2. Conflits d'intérêts.....	52
15. Rémunérations et avantages.....	53
15.1. Rémunérations des dirigeants	53
15.2. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	53
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	55
16.1. Mandats et contrats de service	55
16.2. Gouvernement d'entreprise et comités	55
16.3. Limitations des pouvoirs du Directeur général.....	55
16.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	55
16.5. Rapport du président sur les procédures de contrôle interne	56
Introduction : rappel des obligations légales.....	56
1 ^{ère} Partie : Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration	57
2 ^e Partie : Limitations des pouvoirs du Directeur général.....	60
3 ^e Partie : Procédures de contrôle interne	60
Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux	66
16.6. Rapport des commissaires aux comptes	70
17. Salariés et personnel.....	71
17.1. Effectifs.....	71
17.2. Participation et intéressement.....	71
17.3. Participation au capital	71
17.4. Plans d'options de souscription d'actions	72
17.5. Conséquences sociales	73
18. Principaux actionnaires	75
18.1. Tableau d'évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années	75
19. Opérations avec des apparentés.....	77
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	79
20.1. Informations financières historiques.....	79
20.2. États financiers consolidés.....	80
20.2.1. Bilan consolidé.....	80
20.2.2. Compte de résultat et état du résultat global	82

20.2.3. Tableau des flux de trésorerie	83
20.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	84
20.2.5. Informations générales	85
20.2.6. Principes et méthodes comptables.....	85
20.3. États financiers sociaux	104
20.3.1. Bilan Actif	104
20.3.2. Bilan Passif	105
20.3.3. Compte de résultat.....	106
20.3.4. Annexe aux comptes annuels.....	108
20.4. Rapports des commissaires aux comptes	116
20.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	116
20.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	118
20.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	120
20.5. Date des dernières informations financières.....	122
20.6. Informations financières intermédiaires	122
20.7. Politique de distribution des dividendes	122
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	122
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	122
21. Informations complémentaires	123
21.1. Capital social	123
21.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société	123
21.1.2. Actions autorisées non encore émises	124
21.1.3. Actions non représentatives du capital	124
21.1.4. Actions autodétenues	124
21.1.5. Valeurs mobilières complexes	125
21.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré	125
21.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe.....	125
21.1.8. Historique du capital social	125
21.2. Acte constitutif et statuts	125
21.2.1. Objet social	125
21.2.2. Membres des organes d'administration et de direction	125
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	128
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires.....	128
21.2.5. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	128
21.2.6. Changement de contrôle.....	129
21.2.7. Franchissements des seuils	129
21.2.8. Modifications du capital social	129
22. Contrats importants	131
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	133
24. Documents accessibles au public	135
24.1. Calendrier de communication financière.....	135
25. Informations sur les participations	137
26. Informations non financières	139

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,
Cher actionnaire,

L'année 2010 marque la reprise de la croissance avec un chiffre d'affaires de 107,6 M€, en progression de 20,6 % par rapport à 2009. Cette croissance s'explique par le dynamisme du pôle Services (95 % du CA) qui progresse de 22,4 %, ainsi que par l'acquisition d'Addax (consolidée à compter du 1^{er} janvier 2010) qui contribue à hauteur de 5,1 M€ à l'exercice et fait plus que compenser la mise en équivalence d'Harwell Management à partir du 1^{er} juillet 2010. La croissance organique est de 16,8 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne du marché.

Le chiffre d'affaires des produits logiciels accuse une légère baisse de 5,77 M€ à 5,37 M€ qui s'explique essentiellement par la baisse des royalties du produit HPU sur z/OS, lié à l'attentisme provoqué par la mise sur le marché de nouvelles machines par le constructeur IBM en fin 2010.

Le résultat opérationnel courant de l'année s'établit à 9,6 M€ soit 8,9 % du chiffre d'affaires, en progression par rapport à 2009 mais un peu en recul par rapport à l'excellent second semestre 2009, ce qui s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des logiciels dont les royalties sont très génératrices de marge et aussi par la surchauffe du secteur qui a rendu le recrutement plus difficile et nous a obligés à faire appel à plus de sous-traitance.

Le résultat net (part du groupe) ressort à 6,44 M€ soit 6 % du CA contre 5,21 M€ en 2009. Ce bénéfice représente près de 5 € par action. Par ailleurs notre trésorerie nette de 19,6 M€ est demeurée aussi bonne que l'an dernier malgré l'acquisition de la société Addax payée cash et le versement d'un dividende de 2 € par action. Nous proposons donc le versement d'un dividende de 2,5 € par action.

Nous abordons l'année 2011 en confiance sachant que le retour à la croissance de l'activité logiciel se confirme dès le premier trimestre avec la fin de l'attentisme sur HPU et que nos embauches de fin d'année qui ont porté l'effectif à 855 personnes se poursuivent au même rythme. L'ensemble de ces facteurs devraient nous permettre d'améliorer encore nos marges et d'atteindre le chiffre d'affaires de 120 M€.

Bernard Connes-Lafforet

Président

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Bernard Connes-Lafforet,
Président du Conseil d'administration, Directeur général.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (dont les éléments figurent aux chapitres 4, 7, 9, 11, 12, 15, 17, 18 et 21) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 116, qui contiennent une observation.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Favard Cougnon et Associés
46 rue de Provence
75009 Paris
Représenté par Monsieur Frédéric Cougnon
Date du premier mandat : 26 mai 2010

Constantin Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par Monsieur Jean-Paul Seguret
Date du premier mandat : 26 mai 2010

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Jacques Rabineau
8 rue Yvon Villarceau
75116 Paris
Date du premier mandat : 26 mai 2010

CISANE
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représentée par Monsieur Jean-Marc Bastier
Date du premier mandat : 26 mai 2010

2.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en k€	Favard Cougnon et Associés		Patrice Favard		Constantin Associés		ERNST & YOUNG	
	2010		2009		2010		2009	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Émetteur - Filiales intégrées globalement - Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Émetteur - Filiales intégrées globalement	42	100 %	59	100 %	50	100 %	81	100 %
<i>Sous total</i>	42	100 %	59	100 %	50	100 %	81	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement - Juridique, fiscal, social - Autre (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sous total</i>	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	42	100 %	59	100 %	50	100 %	81	100 %

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010, l'information financière annuelle présentée ci-dessous a été extraite des états financiers consolidés de la Société préparés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, audités et inclus dans ce document de référence au chapitre 20.

En k€	2010	2009
Chiffre d'affaires	107 590	89 243
Achats consommés	- 39 200	- 29 243
Charges de personnel	- 49 245	- 44 265
Charge liée à l'attribution d'actions gratuites	0	0
Charges externes	- 6 168	- 5 243
Impôts et taxes	- 1 765	- 2 356
Dotations aux amortissements	- 1 577	- 1 176
Dotations aux provisions	32	-1
Autres produits et charges de l'exploitation	- 66	- 1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	9 601	6 958
Autres produits et charges opérationnels	- 65	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	9 536	6 958
Produits financiers	317	568
Charges financières	- 121	- 26
RÉSULTAT FINANCIER	196	542
Charge d'impôt sur le résultat	- 3 380	- 2 250
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	154	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	6 507	5 250
dont part du Groupe	6 438	5 214
dont intérêts minoritaires	69	36
Résultat net par action - part du Groupe	4,89	3,98
Résultat dilué par action - part du Groupe	4,88	3,97

4. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer **Infotel** et ses activités, avant toute décision d'investissement dans les actions d'**Infotel**.

Certains facteurs de risque affectant le secteur des prestations de services informatiques s'appliquent également à **Infotel**. Ces facteurs incluent :

- une concurrence accrue pour les services, avec des stratégies de prix agressives dues à l'arrivée de concurrents venant de pays émergents et l'évolution croissante de la part des prestations au forfait par rapport au chiffre d'affaires ;
- l'utilisation par les clients de nouvelles technologies pour la réalisation de leurs applications informatiques ;
- de nouvelles stratégies d'achat de technologies sur la base des programmes du monde libre ou en « open source ».

Chacune de ces circonstances peut avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Il ne peut y avoir de garantie que les risques décrits dans ce document de référence n'engendreront pas de problèmes affectant de façon significative la situation financière de son activité ou le cours de son action. La Société a procédé à une revue de ses risques listés ci-avant. Il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux qui viennent d'être présentés. D'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs pourraient également devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur la Société.

4.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

4.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables : **Infotel** travaille en effet avec les directions informatiques de grands groupes français et internationaux, clients depuis parfois plus de 30 ans, pour lesquels l'informatique est un outil stratégique et qui n'en sous-traitent des parties qu'à des entreprises pérennes.

La répartition de la clientèle de l'activité par secteur économique figure au paragraphe « Répartition de l'activité d'Infotel » en page 31 du présent document.

Le chiffre d'affaires Services du groupe **Infotel** se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées. Au cours des trois derniers exercices la répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2010	2009	2008
Prestations en régie	36,6	34,8	37,4
Prestations forfaitisées et centres de service	63,4	65,2	62,6

Fournisseurs

Il n'existe pas de risques liés aux fournisseurs qui auraient une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**. La charte Qualité du Groupe, établie pour sa certification ISO 9001, énonce une devise : « *faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence* » : **Infotel** a toujours voulu assumer ses choix techniques, en ne dépendant que des compétences de sa direction et de celles de ses équipes internes, et jamais de fournisseurs externes.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle met en place progressivement un encadrement intermédiaire destiné, à terme, à prendre les postes de Direction de la Société.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente 43 % du poste « salaires + ST » en 2010 (32 % en 2009). Le risque de dépendance envers les sous-traitants est faible compte tenu de leur forte atomisation.

Prestations au forfait

Les prestations réalisées par la Société, sont facturées soit au forfait, soit en régie.

Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (CMMI, ISO).

4.1.2. Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion reliant des *mainframes* au Web et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif. Le Groupe a montré qu'il savait évoluer vers d'autres technologies adoptées par ses clients tout en restant leur fournisseur, et également gagner de nouveaux clients.

4.1.3. Baisse des prix

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

4.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en perpétuelle mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de logiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2, et qu'il a su renouveler sa gamme pour reprendre des parts de marché à ses concurrents ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de services, et fait maintenant partie des acteurs de référence.

4.1.5. Difficulté à gérer la croissance

Infotel prévoit une croissance dans les années à venir, notamment à l'exportation.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger est effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

4.2. ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS

Les assurances souscrites par le groupe **Infotel** en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur concernent :

- la responsabilité civile ;
- l'ensemble des immobilisations corporelles ;
- les locaux loués ;
- les départs à la retraite ;
- les dirigeants.

L'ensemble de ces contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue, en concertation et avec l'expertise du courtier en charge du dossier du groupe **Infotel**.

Le tableau suivant indique le niveau de couverture des principaux risques potentiels au 31 décembre 2010, ainsi que le montant des primes versées en 2010.

Risque	Niveau de couverture (k€)	Montant des primes 2010 (k€)
Responsabilité civile générale	3 000	125
Responsabilité civile exploitation	9 100	
Départ en retraite	189	0
Dommmages matériels et Immatériels confondus	450	36

L'ensemble des risques est réévalué tous les ans par la Direction générale avec actualisation de chaque contrat en fonction des inventaires ou chiffres d'affaires ou autres éléments ayant une incidence sur les contrats.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Toutes les données critiques, comme, en particulier, les sources des logiciels, font l'objet de sauvegardes régulières (« *back up* ») placées en des lieux physiques différents et stockées dans des coffres ignifugés.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

4.3. RISQUE DE MARCHÉ

4.3.1. Risque de change

En k€	US Dollar
Actifs	595
Passifs	454
Position nette	141

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent, hormis le recours ponctuel à des ventes à terme de devises détenues en banque. En 2010, la société mère n'a pas eu recours à des ventes à termes de devises détenues en banque.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est d'environ 3 336 k€, soit 3 % du chiffre d'affaires global.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 3 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 90 k€.

Les ventes en Europe sont réalisées dans la zone Euro et ne présentent donc pas de risques de change.

4.3.2. Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif, et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

4.3.3. Risque de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'une absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

4.3.4. Risque sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liées à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

-
- Infotel SA :
 - Actions propres : 310 k€
 - SICAV de trésorerie : 0 k€
- Addax :
 - SICAV de trésorerie : 801 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

4.4. RISQUES JURIDIQUES

La politique de gestion des risques juridiques consiste à provisionner des sommes relatives à certains conflits, à hauteur du risque estimé de sortie de ressource pour le Groupe. Le montant des provisions pour risque s'élève à 23 k€ (provision pour risques de contentieux prud'homal d'**Infotel** Conseil).

4.4.1. Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ou de procédures d'homologation.

4.4.2. Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

4.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables.

À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, d'un contentieux dans ce domaine.

Infotel n'est pas dépendant de logiciels appartenant à des tiers : les ventes de logiciels, directes ou indirectes, ne concernent que des logiciels développés par **Infotel** qui n'induisent pas de paiement de redevances.

4.4.4. Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

4.4.5. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

4.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les actifs du groupe **Infotel**.

4.5. RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement cartouches d'encre pour imprimantes) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Soucieux de l'importance de la protection de l'environnement, le groupe **Infotel** a entamé une démarche visant à sa certification ISO 14001 dans le courant 2011.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

Infotel

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

RCS : Bobigny 317 480 135.

Code APE – NAF (nomenclature d'activités française) : 5829A (édition de logiciels système et de réseau).

5.1.3. Date de constitution et durée

La société **Infotel** a été constituée le 31 décembre 1979, pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2078, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Infotel

36, avenue du Général-de-Gaulle

Tour Gallieni II

93175 Bagnole Cedex

Téléphone : 01 48 97 38 38

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et par le Décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

5.1.5. Historique

5.1.5.1. Création de la Société : des experts des bases de données et du temps réel (1979 – 1988)

Le groupe **Infotel** a été créé à la fin de 1979, par une équipe d'experts : Bernard Connes-Lafforet, chercheur en mathématiques au CNRS et spécialiste reconnu dans la résolution de problèmes complexes de programmation, nécessitant la construction d'algorithmes sophistiqués, Michel Koutchouk, responsable d'un service de développement d'applications à la Direction informatique d'Air France, et Alain Hallereau, directeur de projets à Cap Gemini, rejoints ensuite par Josyane Muller, qui avait été responsable d'agence à Cap Gemini.

Ils pressentent que les bases de données et le temps réel vont devenir les deux axes de développement de l'informatique des grands comptes, et décident qu'**Infotel** doit être le spécialiste de ces techniques, en offrant des services, de la formation et des logiciels.

L'activité de services du Groupe débute avec quelques grandes entreprises et s'étend par la suite à une gamme de clientèle séduite par la forte notoriété professionnelle de ses fondateurs.

Les premières réalisations de projets au forfait pour de grands comptes ont lieu, et l'expertise et la recherche du Groupe débouchent sur des réalisations novatrices, comme la première dématérialisation du courrier entrant pour une grande compagnie d'assurances.

Avec le développement de la commercialisation de ses premiers logiciels, le groupe **Infotel** adopte une organisation en plusieurs entités, favorisant la séparation juridique entre les activités d'édition de logiciels et les activités de services.

Le succès de ses logiciels (et notamment celui d'Infopak, logiciel de compression de bases de données), auprès d'une clientèle internationale, conduit le Groupe à ouvrir une filiale aux États-Unis et conforte la notoriété d'**Infotel** dans sa capacité de développement et de recherche logicielle.

5.1.5.2. Développement de la Société : des logiciels et des services de proximité autour des bases de données relationnelles (1989 – 1998)

L'activité de services et de formation poursuit son développement autour des technologies utilisées par les grands comptes : **Infotel** devient le spécialiste des bases de données relationnelles dès l'apparition de DB2, et intègre les techniques du client.

Le développement régional commence en 1989 avec l'ouverture de l'agence de Toulouse.

Infotel renforce sa politique d'investissement dans le domaine des services, pour répondre à une forte demande, liée à la mutation des technologies informatiques.

Le Groupe entreprend également durant cette période le développement et le lancement de nouvelles gammes de logiciels utilitaires pour bases de données.

Dès 1996, **Infotel** entrevoit la mutation des systèmes informatiques des grands comptes que provoquera l'arrivée de nouvelles technologies comme Internet et Java.

Le Groupe procède à sa première opération de croissance externe en 1998, et obtient sa certification ISO 9001 la même année.

5.1.5.3. L'expansion autour du Web-To-Database (1999 – 2008)

Le 21 janvier 1999, avec l'introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, **Infotel** franchit une nouvelle étape historique dans son développement, et se donne les moyens de financer ses nouveaux projets de croissance. Le Groupe accélère ensuite sa politique d'acquisitions, en intégrant, dès décembre 1999, la société S12 et, l'année suivante, les sociétés Sporen et Innovaco Formation.

En 1999, **Infotel** adopte un positionnement stratégique : le Web-To-Database, concept d'offre technique globale pour répondre aux besoins d'évolution et aider les entreprises à ouvrir leur système d'information. Puis le Groupe renforce et dynamise sa force commerciale, tant dans son activité Services où **Infotel** a mis en valeur les résultats de sa veille technologique, notamment en Java, que dans l'activité Logiciels où les compétences techniques des équipes sont utilisées pour développer les gammes de logiciels commercialisées en propre, ou développer et adapter les logiciels utilitaires DB2 vendus par IBM, après un premier accord signé en 1999.

Le Groupe multiplie alors ses capacités d'intervention : dans les Services, avec de nouvelles activités comme la TMA (Tierce Maintenance Applicative), le décisionnel et l'archivage, dans le secteur des Logiciels avec le développement pour IBM de High Performance Unload for DB2 for Linux, Unix and Windows qui optimise facilement et rapidement les déchargements de données sur des environnements distribués.

Le Groupe élabore une stratégie selon trois axes : la proximité des grands comptes, la croissance pour atteindre la taille requise nécessaire pour répondre à leurs appels d'offres, et le maintien de la qualité des prestations et de leur valeur ajoutée. **Infotel** poursuit sa stratégie de croissance externe avec l'acquisition, début 2006, puis l'intégration du groupe Odaxys, basé à Rennes et à Nantes, acteur majeur des services informatiques sur le Grand Ouest.

L'expansion régionale se poursuit avec l'ouverture d'agences (Lyon, Bordeaux, Le Mans, Niort).

5.1.5.4. Le plan « Ambitions 2012 » (2009 - ...)

La croissance a confirmé la justesse du positionnement d'**Infotel** : dans les Logiciels, où les royalties en provenance d'IBM sont le reflet des performances des outils de déchargement rapide de bases de données créés par **Infotel**, dans les Services, où la montée en charge des centres de services et de TMA, des forfaits et des prestations combinant logiciels et services, en particulier autour de l'archivage et du logiciel Arcsys, montrent que les clients considèrent **Infotel** comme un partenaire de premier plan.

L'objectif de devenir un acteur de référence, l'égal des grands dans le paysage informatique français, a été atteint : la qualité des prestations et des logiciels du groupe **Infotel** le fait reconnaître comme un acteur important pour ses clients, ce qui lui permet d'être souvent référencé au premier rang de leurs fournisseurs.

Dans un univers économique qui devient plus difficile, **Infotel** a la volonté de poursuivre son développement. Le plan « Ambitions 2012 » définit deux axes stratégiques de développement :

- les **centres de service**, dans lesquels sont développés, maintenus et testés les applications informatiques de nos clients : implantés à leur proximité, et fonctionnant de manière forfaitisée, ils seront une des clés du développement futur ;
- les logiciels de **dématérialisation** qui arrivent au cœur des préoccupations des clients.

La bonne résistance d'**Infotel** en 2009 et ses bonnes performances en 2010 illustrent la justesse de ce positionnement, et sont de bon augure pour la suite de son développement.

5.2. INVESTISSEMENTS

La politique d'investissement du Groupe concilie ambition et raison. Ambition, lorsqu'il s'agit de développer les prestations du Groupe, notamment en logiciels, ou de saisir des opportunités de croissance externe. Raison, car **Infotel**, particulièrement soucieuse de sa rentabilité et de son indépendance, privilégie des investissements offrant un retour rapide sur les capitaux engagés.

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de logiciels, de matériel de transport et de bureau, d'aménagement et d'installation de locaux.

(en k€)	2010	2009	2008
Aménagements installations	107	332	640
Matériel informatique et de bureau	605	597	503
Matériel de transport	37	58	93

Ces investissements sont amortis selon les principes suivants :

Agencements et installations générales	4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	4-5 ans

Les budgets annuels d'investissements courants correspondent pour la majeure partie à du renouvellement de l'existant et suivent la croissance de la Société.

Les investissements en cours ont trait au renouvellement global des aménagements, installations, matériels informatiques et de bureau.

Ces investissements sont autofinancés, et aucun investissement particulier n'appelle de commentaires.

Les investissements en recherche et développement figurent au chapitre 11 en page 45.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Pour l'exercice 2010, le Groupe poursuit le renouvellement de ses immobilisations corporelles en fonction de l'évolution de ses activités.

Le principal investissement du Groupe est constitué par la recherche et le développement, détaillé au chapitre 11 « Recherche et développement, brevets et licences » page 45.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. GÉNÉRALITÉS

6.1.1. Principales activités

Infotel est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec ses prestations de conseil, étude, audit de systèmes informatiques et TMA (Tierce Maintenance Applicative) **Infotel** propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, du Web jusqu'aux bases de données ; par ses formations sur mesure, **Infotel** répond aux besoins d'évolution des informaticiens ;
- **Infotel** a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), la gestion des données ou la qualité et les performances des applications.

6.2. STRATÉGIE

Si le groupe **Infotel** a pu progresser depuis trois décennies, c'est qu'il a su rester fidèle à ses valeurs fondamentales, tout en les adaptant à un contexte toujours mouvant.

Les valeurs d'**Infotel** sont caractérisées par plusieurs éléments :

- **l'excellence** : être les meilleurs dans ses pratiques, dans ses métiers, chez ses clients, sur les technologies que le Groupe a choisi de maîtriser, comme celles du Web et des bases de données ;
- **la proximité** : être proche de ses clients, de leurs préoccupations pour amener la meilleure solution à leurs problèmes ; être proche de ses collaborateurs, pour leur assurer la meilleure évolution possible ;
- **le respect** : respecter ses clients et ses collaborateurs, respecter les règles, les délais, les engagements, l'environnement ;
- **l'agilité** : savoir évoluer, maîtriser de nouvelles techniques, améliorer ses pratiques, son métier, ses procédures, sa gestion, s'adapter en permanence tout en restant fidèle à ses autres valeurs (excellence, proximité, respect).

6.2.1. Le modèle d'Infotel

6.2.1.1. Faire de l'informatique un outil performant...

Le métier d'**Infotel**, c'est de concevoir, de réaliser et de maintenir des systèmes informatiques d'excellence, et de les vendre au sein de prestations de service et/ou de logiciels autonomes. **Infotel** est un constructeur d'applications de l'informatique pour ses utilisateurs, au-delà des notions cloisonnées d'éditeur de logiciel ou de SSII.

6.2.1.2. ... pour ses plus grands utilisateurs ...

Les clients d'**Infotel** ont en commun de faire reposer leur développement sur des systèmes informatiques performants. Pour eux, l'informatique est stratégique. C'est souvent leur outil de production (c'est le cas des banques, des assurances, des organismes de retraite). C'est aussi ce qui contribue à leur avantage concurrentiel, comme pour les entreprises des secteurs des transports ou de l'aéronautique.

Comme l'informatique n'est pas leur métier, ils cherchent des spécialistes pour la gérer, en particulier au sein de centres de service : la vocation d'**Infotel** est d'être le partenaire fiable et durable de ces entreprises ou ces administrations, depuis la conception des outils jusqu'à la réalisation et la maintenance des programmes.

6.2.1.3. ... au service de la croissance

C'est au service de la croissance de ses clients et de leurs besoins informatiques qu'**Infotel** trouve sa propre croissance.

Cette croissance est multidimensionnelle :

- croissance verticale, par la connaissance des métiers et des contraintes des clients, et leur application sans discontinuité depuis le conseil de haut niveau jusqu'à la réalisation et la maintenance ;
- croissance horizontale et géographique : partout où sont ses clients, en France, et vers toutes leurs implantations nationales ou internationales, et quel que soit leur secteur économique ;
- croissance technologique et fonctionnelle, à l'écoute de nouvelles techniques et de nouveaux métiers qu'il faut maîtriser pour créer la croissance de demain.

6.2.1.4. Une synthèse : la Charte Qualité

Pour satisfaire ses clients, **Infotel** s'engage :

- à écouter leurs besoins, et à les anticiper grâce à une R&D permanente sur les technologies de pointe ;
- à maîtriser leurs projets sur les plans fonctionnel et technique ;
- à aller au-delà de leurs attentes de conseil, de délais et de performance.

Pour satisfaire ses collaborateurs, **Infotel** s'engage :

- à élever leur potentiel par des formations initiales et complémentaires ;
- à dynamiser leur évolution par un suivi permanent et attentif de l'encadrement ;
- à impulser leur progression de carrière par des missions valorisantes.

Pour respecter son environnement, **Infotel** s'engage :

- à respecter les dispositions réglementaires et les recommandations internes ;
- à poursuivre ses efforts en matière d'économie de ressources ;
- à encourager un comportement éco-citoyen pour ses collaborateurs et ses sous-traitants.

En résumé : ***Faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence.***

6.2.2. Le plan « Ambitions 2012 »

Pour les années à venir, **Infotel** a défini un nouveau projet : le plan « Ambitions 2012 ».

Au-delà de ses domaines d'excellence actuels qui perdureront, **Infotel** a l'ambition, dans le cadre de ce nouveau plan, de :

- devenir un partenaire de référence des grands acteurs dans le cadre de centres de service ;
- devenir un leader incontournable de la dématérialisation.

Pour réaliser ces ambitions, des actions seront mises en place.

6.2.2.1. Pour devenir partenaire de référence pour les centres de service

Le contexte des relations entre grands donneurs d'ordres et sociétés de services a changé : ce ne sont plus des ressources qu'ils recherchent, mais un engagement total. **Infotel**, qui a devancé cette mutation, veut baser sa croissance future sur les engagements de résultats.

Les centres de service

Le centre de service consiste à prendre en charge totalement une partie des développements informatiques et de la maintenance d'une entreprise, avec des engagements à respecter (qualité de services, prix, délais, etc.).

Le plan « Ambitions 2012 » verra ce mode de fonctionnement s'affirmer pour constituer la quasi-totalité des prestations de service d'**Infotel**, dans ses diverses formes :

- *les forfaits* consistent à prendre totalement en charge la réalisation d'applications, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Ils peuvent être des forfaits unitaires, obtenus après réponse à un appel d'offres pour un nouveau client, ou des forfaits de réalisation au sein du centre de service d'un client existant. Dans tous les cas, c'est la culture technique des équipes qui savent évaluer les charges et les risques, et respecter les délais, ainsi que la maîtrise des réalisations et des tests qui constituent l'avantage concurrentiel d'**Infotel** ;
- les TMA et les TRA :
 - la TMA (Tierce Maintenance Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement les évolutions d'une ou de plusieurs applications ou sous-systèmes ;

- la TRA (Tierce Recette Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement, pour une ou de plusieurs applications ou sous-systèmes, les opérations de test et de recette, qu'elles soient fonctionnelle, technique, de performance, etc.
- **La localisation des centres de service** : le centre de service est efficace s'il est proche, géographiquement et culturellement, du client. **Infotel** continuera de privilégier cette proximité, grâce à ses diverses implantations, plutôt que de recourir à des solutions d'offshore éloigné, dont la seule problématique est un gain à court terme sur les coûts de main d'œuvre.

6.2.2.2. Pour devenir leader de la dématérialisation

Présent sur ce domaine depuis 25 ans, avec le système Imadoc et ses applications, comme la première dématérialisation du courrier entrant pour la compagnie d'assurances UAP et la première dématérialisation des signatures pour la banque Indosuez, **Infotel** était un pionnier trop en avance sur le marché. Aujourd'hui, la dématérialisation devient une nécessité : sans elle, les volumes deviennent ingérables et les coûts exorbitants.

Grâce à sa plate-forme technologique Arcsys, et aux compétences acquises grâce à la réalisation de gros projets autour d'elle, **Infotel** entend devenir un leader de la dématérialisation, dans toutes ses formes, actuelles et à venir, comme :

- l'archivage patrimonial ;
- la dématérialisation de factures ;
- le dossier médical personnel ;
- le contrôle fiscal des comptabilités informatisées ;
- etc.

Le plan « Ambitions 2012 » verra **Infotel** devenir le maître d'œuvre global d'opérations de dématérialisation, depuis leur identification jusqu'à leur mise en place logicielle et organisationnelle.

6.3. LES SERVICES : LES RÉPONSES SUR MESURE À PROXIMITÉ DES CLIENTS

Dans cette activité, les prestations d'**Infotel** consistent à conseiller, rechercher et réaliser des solutions complexes et innovantes intégrant les technologies les plus pointues.

Infotel a sa conception du service. C'est :

- d'être le partenaire privilégié des entreprises qui souhaitent faire évoluer leur système d'information en leur offrant des prestations de haute qualité, basées sur les compétences et l'avance technique des équipes de la Société ;
- d'anticiper en permanence les demandes et les besoins des clients en étant à la pointe des technologies émergentes pour les aider à les comprendre et à les utiliser au mieux ;
- de conserver la confiance de ses clients grands comptes (les premiers clients d'**Infotel** comptent aujourd'hui parmi ses plus gros clients) en continuant d'être attentifs à leurs besoins et aux évolutions du marché ;
- de se positionner, avec ses centres de service, comme un acteur de proximité pour ses clients, en étant proche de leurs préoccupations, de leurs problèmes, de leur culture, de leurs implantations géographiques, de leurs équipes.

6.3.1. Les spécificités d'Infotel

La compétence technique

L'expertise d'**Infotel** s'étend sur toutes les couches du système d'information de l'entreprise, du poste de travail au serveur central :

- au niveau du poste client (front-end), avec les navigateurs, les langages comme HTML, XML, Javascript, Java, les techniques comme Ajax et le client riche ;
- au niveau des serveurs intermédiaires (middle-end), avec la maîtrise des middlewares, des couches réseau et des pare-feu, des systèmes d'exploitation comme Windows ou Unix et ses variantes comme Linux, des serveurs d'applications comme Websphere ou Tomcat, de Java (JEE) et des EJB, etc. ;
- au niveau des serveurs centraux (back-end), avec une expertise reconnue des systèmes d'exploitation comme z/OS, des moniteurs temps réel (CICS, IMS), des systèmes de gestion de bases de données (IMS, DB2, Oracle, ...), des langages et des applications.

Infotel place la maîtrise des techniques, qu'elles soient pérennes ou émergentes, au cœur du métier de l'entreprise.

La maîtrise de l'ensemble des activités du service informatique

Les prestations d'**Infotel** couvrent la totalité du cycle de vie des applications, depuis leur conception initiale jusqu'à leur évolution après leur mise en production.

Les équipes d'**Infotel** interviennent :

- dans les phases d'étude, au niveau des choix d'architecture, des choix méthodologiques, des spécifications et de la conception ;
- dans les phases de réalisation, en prenant en charge partiellement ou totalement (au forfait) la construction des applications et en assurant les tests et la recette ;
- durant le fonctionnement opérationnel, en assurant la maintenance des applicatifs (au sein de centres de service avec des activités de TMA et de TRA), les audits de performances et les actions d'optimisation qui permettent de tirer le meilleur parti des investissements consentis.

Sur toutes les phases du cycle de vie des applications, l'expérience d'**Infotel** est une garantie de qualité.

La proximité des clients

Infotel dispose d'implantations lui permettant de couvrir les besoins de ses clients :

- une implantation en région parisienne, à partir de Bagnolet, de Neuilly-sur Seine et de Nanterre ;
- une couverture du Sud-Ouest de la France à partir des agences de Toulouse et de Bordeaux ;
- une implantation dans l'Ouest, à partir de Rennes, Nantes, Le Mans, Niort et Brest, grâce à la filiale **Infotel** Ouest ;
- des implantations dans le Sud-Est, à partir de Lyon, et, en 2010, de Nice et d'Aix-Marseille grâce à Addax ayant rejoint le Groupe début 2010.

Une organisation et des moyens adaptés

Pour exercer au mieux ses activités, **Infotel** dispose de moyens humains et matériels :

- l'équipe dirigeante est constituée de véritables professionnels, ayant tous exercé le métier du service informatique ;
- une fonction de Recherche et Développement qui a pour mission d'être en veille technologique permanente pour être garant de l'excellence technique ;
- des plates-formes techniques disposant des matériels et logiciels nécessaires à l'anticipation des besoins à la formation des équipes et à la réalisation des projets.

6.3.2. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel

Dans son activité de service, **Infotel** intervient dans quatre secteurs principaux :

- **Banques / Finance** : Banque de France, Groupe BNP Paribas, Groupe Banques Populaires, Groupe Caisse d'Épargne, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale, Fortuneo, La Banque Postale, etc.
- **Assurances / Retraite** : AGF, AGIRC ARRCO, AGME Groupe Mornay et CIGMA (Aramice), AG2R, AXA, APB, Europ Assistance, GENERALI, Groupama GAN, MMA, MAAF, MAIF, SCOR, Swiss Life, Lybnet, etc.
- **Industrie** : EADS, Airbus Industries, Eurocopter, Astrium, Groupe PSA (Peugeot, Citroën), Siemens, Sun, Groupe Total, Fromageries Bel, LDC, Daunat, Coopagri, Sanders, etc.
- **Transport / Services / Télécoms / Distribution / Administrations** : Air France KLM, Bouygues Télécom, CGEA, EDF, Éducation Nationale (CINES, CNOUS, CROUS, Rectorats), EPO (European Patent Office), Euroclear, Gefco, Groupe Accor, Groupe Leclerc, La Poste, Nouvelles Frontières, Orange, Semvat, SNCF, Sysmedia, Yves Rocher, E. Leclerc, Système U, etc.

6.4. LES LOGICIELS : LES OUTILS DES GRANDS SYSTÈMES D'INFORMATION

6.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants

Les bases de données sont une ressource vitale pour l'entreprise. Pour les gérer au mieux, optimiser leur fonctionnement et assurer leur exploitation permanente, il faut des outils performants.

Depuis le début de la société, **Infotel** a développé des logiciels améliorant les fonctionnalités des grands systèmes informatiques, comme Infopak, leader de la compression des bases de données.

Ces logiciels sont développés par les équipes d'**Infotel** basées dans ses laboratoires à Paris et à Toulouse.

Ils sont commercialisés en France et en Europe francophone par ses équipes commerciales, et dans le reste du monde par des distributeurs ou par IBM pour les logiciels ayant fait l'objet d'accords de distribution.

6.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques

Infotel conçoit, développe, commercialise et maintient des logiciels, qui évoluent, se complètent et sont perfectionnés au fil du temps. Leur domaine commun est la gestion des données de grand volume, sous tous leurs aspects :

La gestion des sauvegardes et restauration des données

La gamme Master Util est une suite de solutions logicielles automatisées assurant les réorganisations, les restaurations et les sauvegardes des bases de données.

Appartenant à cette gamme, le logiciel InfoUnload a donné naissance aux logiciels IBM DB2 High Performance Unload for z/OS, et IBM Optim High Performance Unload for DB2 for Linux, Unix and Windows, commercialisés par IBM.

La gamme InfoRecovery propose une solution logicielle qui assure les restaurations et les sauvegardes des données.

La gestion des performances des bases de données

La gamme InfoOptimizer présente une suite de solutions logicielles automatisées dont Infoscope, assurant la qualité et la performance des applications utilisant des bases de données DB2 et Oracle. Elle est complétée maintenant par le logiciel Infoscope Tests automatisant les tests et par Infoscope Sources vérifiant la qualité du code des programmes.

La modernisation des applications

La gamme Info-Wink une solution logicielle permettant de « webiser » les applications mainframe.

Ce logiciel peut se vendre avec des prestations de service associées, ce qui lui donne un potentiel intéressant pour les activités de logiciel comme de service d'**Infotel**.

La gestion des données dématérialisées

Infotel propose une solution intégrée offrant une réponse complète et multi-plate-forme. Le logiciel **Arcsys**, plate-forme technologique pour les opérations d'archivage et de dématérialisation, résulte de plus de 15 ans d'expérience dans les grands projets de ces domaines.

Il apporte une réponse aux besoins multiples du marché de l'archivage et de la dématérialisation sous ses aspects économique et technique, documentaire, patrimonial, fiscal, légal.

Arcsys amène à la fois du chiffre d'affaires Logiciels et des prestations de services.

6.4.3. Le support technique

Infotel offre un support technique qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des clients. Dès l'acquisition d'un produit, un numéro de téléphone direct les met en contact à tout moment avec le support, pour une assistance technique en français ou en anglais.

6.5. PRINCIPAUX MARCHÉS

6.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France

Syntec Numérique, dans son communiqué du 5 avril 2011, analyse ainsi le marché des logiciels et des services en France :

« Syntec Numérique confirme un retour à la croissance en 2011 après une année 2010 solide.

- *Syntec Numérique confirme ses prévisions de croissance pour 2011 avec +3,5 % pour l'activité Logiciels, Conseil et Services informatiques, Conseil en Technologies.*
- *La croissance est anticipée pour chacun des métiers : +3 % pour les Services informatiques, +4 % pour les Éditeurs et +4,5 % pour le Conseil en technologies, proche des niveaux d'avant crise même si le contexte macro-économique est à aborder avec prudence.*
- *La croissance pour l'année 2010 s'établit à 1,5 %, dans la fourchette haute des prévisions annoncées en novembre 2010*
- *Emploi : les recrutements se poursuivront en 2011 avec environ 40 000 recrutements attendus.*

2011 : consolidation de la croissance sur l'ensemble du périmètre observé

L'année 2010 révèle une croissance de 1,5 % sur le marché des Logiciels, Conseil et Services informatiques, Conseil en Technologies. Cette croissance, qui s'inscrit dans la fourchette haute des prévisions annoncées en novembre dernier par Syntec Numérique, traduit le maintien de l'investissement des entreprises dans le numérique alors que l'investissement global est en baisse de 1,3 % selon l'INSEE.

Pour 2011, Syntec Numérique prévoit une croissance de +3,5 % pour l'activité Logiciels, Conseil et Services informatiques, Conseil en Technologies en France.

Les composantes de la croissance se trouvent dans la confirmation de l'augmentation du nombre de projets, le déploiement des nouvelles offres industrielles et l'amélioration du rapport prix / valeur.

Avec 3,5 % de croissance prévisionnelle, la France s'inscrit parmi les pays qui tirent la croissance européenne, laquelle est attendue pour 2011 à 3 % hors conseil en technologies.

Une croissance de 4 % attendue pour les logiciels en 2011

Dans l'Édition de logiciels, des domaines très dynamiques (« Apps », CRM, BI, et RH) permettent aux indicateurs de repasser dans le vert.

La détente en matière de prix devrait également contribuer à la croissance du secteur ainsi que la diversification des modèles (SaaS notamment).

- Logiciels Infra./Outils : +4,5 %
- Logiciels Applicatifs : +3,5 %
- Logiciels embarqués/Mobilités : +5 %

Enquête Syntec Numérique - IDC, Mars 2011 Variation en valeur \pm 1% entre 2010 et 2011

Conseil et Services informatiques : croissance attendue de 3 % en 2011

Le déploiement de nouvelles offres qui accompagne la tendance de fond d'externalisation permet d'accroître l'activité Conseil et Services informatiques sur l'année avec une augmentation de +4 % pour l'infogérance applicative, 3 % pour l'infogérance d'infrastructure. Les activités de Projet et de Conseil repartent à la hausse (+4 % et +2 % respectivement).

- Conseil : +4 %
- Projet et intégration : +2 %
- Développement et assistance technique : +1 %
- Infogérance applicative : +4 %
- Infogérance d'infrastructures : +3 %

Enquête Syntec Numérique - IDC, Mars 2011 Variation en valeur \pm 1% entre 2010 et 2011

Une progression attendue de 4,5 % pour le conseil en technologies en 2011

Le Conseil en Technologies bénéficie d'un effet de base favorable et d'une amélioration du contexte conjoncturel. L'embellie des derniers trimestres, notamment dans l'industrie et les services, se confirme et permet de prévoir la plus forte progression sectorielle sur l'année.

Retour progressif à la normale : les niveaux de croissance prévus pour l'année 2011 se rapprochent progressivement des niveaux d'avant-crise (+5 % en 2008), entraînant un certain optimisme, même si le contexte macro-économique est à aborder avec prudence

- R&D externalisée : +5 %
- ISTI* & Embarquée +4 % (* Informatique Scientifique, Technique, Industrielle)

Enquête Syntec Numérique - IDC, Mars 2011 Variation en valeur \pm 1% entre 2010 et 2011

Environ 40 000 recrutements attendus en 2011

La hausse des recrutements se confirme en 2011 sous l'effet de la reprise d'activité. 80 % de cadres, mais également un recrutement massif de jeunes diplômés, de profils expérimentés et de profils en alternance, ce qui traduit une réelle diversité dans les effectifs. à noter également que l'industrie du numérique est l'un des secteurs qui investit le plus en termes de formation aux métiers de demain ainsi que dans des programmes dédiés aux travailleurs en situation de handicap, à l'insertion et à la diversité. Le secteur des activités numériques emploie 370 000 collaborateurs dont 246 000 cadres, ce qui le positionne parmi les premiers recruteurs de cadres en France même en période de creux. »

La position d'Infotel

Dans le classement TOP 2010 des SSII sur le chiffre d'affaires Services réalisé en France, **Infotel** apparaît en 42^e position.

Dans le classement du TOP 100 de l'Entreprise (juillet-août 2010), effectué sur des critères de rentabilité et de croissance, **Infotel** apparaît au 56^e rang toutes sociétés confondues pour la grande région Île-de-France Centre.

6.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel

On trouvera ci-dessous les informations plus détaillées sur la répartition de l'activité d'Infotel :

Répartition par activité

k€	2010		2009		2008	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Services	102 220	95	83 476	94	82 732	93
Logiciels	5 370	5	5 767	6	5 812	7
<i>dont royalties IBM</i>	2 737		3 207		3 043	
Total	107 590	100	89 243	100	88 544	100

Répartition par zone géographique

k€	2010		2009		2008	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
France	99 338	92	81 705	92	81 745	92
Europe (Hors France)	4 916	5	3 661	4	2 851	3
États-Unis	3 336	3	3 877	4	3 948	4
Total	107 590	100	89 243	100	88 544	100

Répartition de l'activité Services par secteur économique

	% CA 2010	% CA 2009	% CA 2008
Banque Finance	23,7 %	22,7 %	19,8 %
Assurances / Retraite	16,7 %	17,4 %	18,6 %
Industries	38,7 %	41,8 %	39,6 %
Services / Transport / Télécoms	18,9 %	15,8 %	22,0 %
Administrations	2 %	2,3 %	0 %

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2010	% CA 2010	2009	% CA 2009	2008	% CA 2008
Client N° 1	18 299	17,6 %	16 906	20,5 %	17 000	20,5 %
Client N° 2	13 346	12,8 %	10 234	12,4 %	9 125	11,0 %
Client N° 3	9 857	9,5 %	8 120	9,9 %	7 273	8,8 %
Client N° 4	6 040	5,8 %	4 966	6,0 %	5 000	6,0 %
Client N° 5	4 506	4,3 %	3 880	4,7 %	4 703	5,7 %
Client N° 6	3 311	3,2 %	3 788	4,6 %	3 088	3,7 %
Client N° 7	3 281	3,2 %	3 065	3,7 %	2 506	3,0 %
Client N° 8	3 007	2,9 %	2 583	3,1 %	2 280	2,8 %
Client N° 9	2 894	2,8 %	2 162	2,6 %	3 770	4,6 %
Client N° 10	2 382	2,3 %	1 938	2,4 %	2 207	2,7 %

La concurrence sur les services

Dans son activité de services, **Infotel** rencontre, selon le type de contrat, différents acteurs :

- des acteurs internationaux (comme Capgemini, Logica, Atos Origin) chez les clients qui recherchent des fournisseurs leur assurant une couverture dépassant le territoire ; **Infotel** peut répondre à cette concurrence en animant ou en participant à des consortiums permettant d'offrir à ces clients une couverture d'activités et de territoire permettant de couvrir ses besoins ;
- des acteurs nationaux que sont des sociétés de services de plus grande taille comme Sopra, GFI Informatique, etc. ; **Infotel** sait affronter ces concurrents sur des appels d'offres qu'elle remporte souvent par la pertinence de ses réponses et la qualité de ses solutions ;
- des acteurs locaux ou spécialisés, ayant des compétences spécifiques sur des logiciels, des solutions, des domaines fonctionnels ou des clients particuliers.

La variété des domaines d'intervention d'**Infotel** fait que la Société ne rencontre pas toujours systématiquement les mêmes concurrents, et le professionnalisme de ses équipes place souvent **Infotel** dans le peloton de tête des fournisseurs préférés de ses clients.

La concurrence sur les logiciels

Dans son activité d'édition de logiciels, les deux principaux concurrents d'**Infotel** sont les grands éditeurs américains : Computer Associates et BMC Software, qui sont aussi les adversaires d'IBM dans sa stratégie de reconquête du segment des logiciels utilitaires des bases de données relationnelles.

Pour l'archivage et la dématérialisation, **Infotel** rencontre à la fois des fournisseurs de matériel, des éditeurs et des intégrateurs, comme, par exemple, EMC (qui a repris Documentum et Legato), et IBM (qui a repris FileNet), et des sociétés de plus petite taille cherchant à tirer profit de la dynamique de ce segment de marché. La double compétence d'**Infotel** (éditeur de logiciels et société de services) est un atout, les clients préférant un interlocuteur unique capable de personnaliser et de mettre en place les solutions.

6.5.3. Logiciels outils

Au classement des éditeurs de logiciels publié par le CXP et Truffle Venture en avril 2010, **Infotel** se positionne au 92^e rang français pour son activité d'édition de logiciels. Ce classement ne reflète pas fidèlement l'activité Logiciels d'**Infotel** dans la mesure où ce sont les royalties amenées par les logiciels qui sont comptabilisées comme chiffre d'affaires, ce qui en minore l'importance.

6.6. ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

2010 a vu l'acquisition de la totalité du capital des sociétés Addax et e.project21, devenue Infotel Monaco.

La société Addax a été fusionnée au 1^{er} janvier 2011 avec la société Infotel Conseil.

Dans le cadre de son développement régional, **Infotel** a ouvert une nouvelle agence régionale dans le Nord dans le courant du 1^{er} trimestre 2011.

Infotel a également créé une filiale de consulting spécialisée dans la maîtrise d'ouvrage de projets informatiques. Baptisée Infotel Business Consulting (IBC), cette structure proposera une offre complémentaire des prestations de maîtrise d'œuvre d'Infotel.

6.7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Infotel détient les droits de propriété industrielle et intellectuelle de ses logiciels. **Infotel** a mis en place des procédures visant à protéger ses droits, notamment en imposant au personnel ayant accès aux informations patrimoniales de la Société de respecter un engagement de confidentialité dans le cadre d'un règlement intérieur, et en restreignant l'accès aux codes sources des logiciels de la Société. **Infotel** s'appuie sur la réglementation en matière de secret commercial et de droits d'auteur, qui n'offre cependant qu'une protection limitée, pour assurer la protection de ses produits logiciels, de sa documentation et des supports écrits divers. **Infotel** pourra se défendre pour protéger ses droits de propriété industrielle et intellectuelle s'appuyant sur les lois sur les droits d'auteur et les dépôts de marques et de produits, le secret commercial, les accords de confidentialité et les termes des contrats.

La marque **Infotel** et celle de ses produits sont enregistrées en Europe, en Amérique du Nord et dans certains pays asiatiques.

Infotel SA commercialise les licences, propriété intellectuelle d'**Infotel** en échange du paiement de redevances. Les codes sources des logiciels ont été déposés en France à l'Agence pour la Protection des Programmes.

6.8. POSITION CONCURRENTIELLE

La position concurrentielle du groupe **Infotel** est décrite dans le paragraphe 6.5 « Principaux marchés ».

7. ORGANISATION DU GROUPE

Infotel SA détient directement 100 % du capital de sa filiale française **Infotel Conseil** (elle-même détenant à 100 % les sociétés **Infotel Ouest** et **Addax**) et 100 % de ses filiales étrangères.

Infotel SA assure la direction générale du Groupe, et exerce des activités propres de formation et de conception et de ventes de logiciels. Elle assure aussi la recherche et développement des logiciels du Groupe. **Infotel SA** détient la propriété intellectuelle de ses logiciels et la partie la plus importante de la trésorerie du Groupe.

Le Comité de direction se partage entre **Infotel SA** et sa principale filiale **Infotel Conseil** dont le poids dans l'activité économique du Groupe est le plus important de toutes les filiales.

Les résultats propres d'**Infotel SA** figurent au titre 20.3 « États financiers sociaux » en page 104.

Le périmètre du Groupe, ainsi que les pourcentages de contrôle et d'intérêts sont mentionnés en page 92 dans le paragraphe 20.2.6.5 « Faits caractéristiques et périmètre de consolidation ».

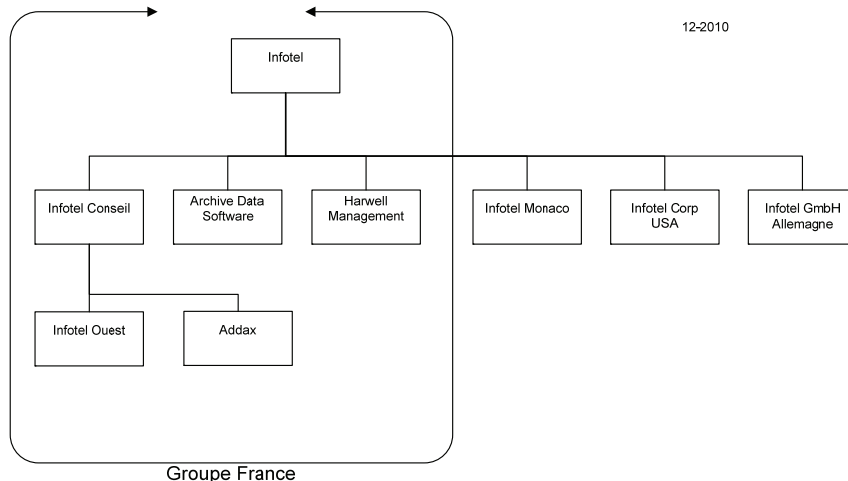
7.1. PLACE DE LA SOCIÉTÉ INFOTEL AU SEIN DU GROUPE

7.2. FILIALES

7.2.1. Description et activité des filiales

La société **Infotel SA** est la société mère d'un Groupe incluant, au 31 décembre 2010, les filiales françaises **Infotel Conseil**, **Infotel Ouest**, **Addax**, **Harwell Management** et **Archive Data Software** et trois filiales étrangères.

L'organigramme ci-dessous montre les liens en capital entre les sociétés opérationnelles du Groupe.



Infotel Conseil exerce les activités de prestations de services du Groupe. Elle est basée à Neuilly-sur-Seine, et exerce son activité en région parisienne, dans le Sud-Ouest depuis ses sites de Toulouse et de Bordeaux, et dans le Sud-Est depuis Lyon. En 2010, la société a pris de nouveaux locaux à Nanterre.

La société **Infotel Ouest** exerce des activités de services dans l'Ouest de la France, depuis ses locaux de Rennes, Nantes, Le Mans, Niort, Brest. En 2010, la Société a déplacé ses locaux de Nantes pour des locaux plus grands pour satisfaire à l'extension de ses activités.

La société **Harwell Management** est basée à Neuilly-sur-Seine, et exerce une activité de prestation de service informatique spécialisée dans le conseil haut de gamme.

La société **Archive Data Software** est basée dans la région lyonnaise et exerce une activité spécialisée dans l'archivage électronique.

Les filiales étrangères distribuent à l'exportation les logiciels développés par **Infotel SA** :

- **Infotel Corp.** (Tampa - Floride) assure le support technique aux États-Unis et gère certains distributeurs ;
- **Infotel GmbH** (Francfort) distribue en Allemagne.

Infotel Software, a été liquidée en janvier 2010.

7.2.2. Activité d'Infotel Conseil en 2010

Le chiffre d'affaires d'Infotel Conseil s'est élevé à 86 277 k€ pour l'exercice 2010 contre 77 072 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de l'ordre de 11,94 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 13,59 %. Elles passent de 72 024 k€ en 2009 à 81 812 k€ en 2010.

Le résultat d'exploitation qui s'élève à 4 715 k€ représente 5,45 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2010, alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 5 278 k€ et représentait 6,85 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de 287 k€ contre un bénéfice de 1 040 k€ pour l'exercice précédent.

Après addition du solde positif de 516 k€ d'impôt sur les bénéfices (compte tenu d'un crédit d'impôt d'un montant de 1 880 k€ et d'un impôt sur les bénéfices de 1 364 k€) et après déduction de la participation des salariés d'un montant de 962 k€, le résultat net comptable s'élève à 4 521 k€ contre 4 540 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.3. Activité d'Infotel Ouest en 2010

Le chiffre d'affaires d'Infotel Ouest, détenue à 100 % par Infotel Conseil, qui était de 11 027 k€ au titre de l'exercice 2009 s'élève pour 2010 à 14 093 k€, marquant ainsi une hausse de 27,80 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 21,58 %. Elles passent de 11 008 k€ pour l'exercice 2009 à la somme de 13 383 k€ pour l'exercice écoulé.

Infotel Ouest poursuit son implantation régionale notamment par l'ouverture d'un établissement au Mans et de centres de services à Brest et à Niort.

Le résultat d'exploitation de 776 k€ représente 5,50 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2010, alors que le résultat d'exploitation 2009 s'était élevé à 119 k€, représentant 1,08 % du chiffre d'affaires

Le résultat financier se solde par une perte de 1 k€ contre un bénéfice de 18 k€ en 2009.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 174 k€, le résultat net comptable s'élève à 442 k€ contre 103 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.4. Activité d'Addax en 2010

L'intégration de la société Addax acquise en 2010 et détenue à 100 % par Infotel Conseil est réussie.

Le chiffre d'affaires d'Addax qui était de 5 201 k€ au titre de l'exercice 2009 est en progression de 1,98% et s'élève pour 2010 à 5 304 k€.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 16,66 %. Elles passent de 4 389 k€ pour l'exercice 2009 à la somme de 5 120 k€ pour l'exercice écoulé.

Le résultat d'exploitation de 215 k€ représente 4,05 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2010, alors que le résultat d'exploitation 2009 s'était élevé à 814 k€, représentant 15,65 % du chiffre d'affaires

Le résultat financier se solde par une perte de 37 k€ contre un bénéfice de 8 k€ en 2009.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 5 k€, le résultat net comptable s'élève à 181 k€ contre 616 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.5. Activité d'Harwell Management en 2010

Le chiffre d'affaires d'Harwell Management, détenu à 40 % par **Infotel SA**, qui était de 1 300 k€ en 2009, s'élève en 2010 pour son deuxième exercice à 3 230 k€ marquant ainsi une hausse de 77 %.

Le résultat d'exploitation est de 570 k€ et le résultat net se solde par un bénéfice de 501 k€, contre un bénéfice de 59 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.6. Activité d'Archive Data Software en 2010

Pour son premier exercice, Archive Data Software détenu à 33,33 % par **Infotel SA** a réalisé un chiffre d'affaires en 2010 de 211 k€ et le résultat net comptable s'élève à 1 k€.

7.2.7. Activité d'Infotel GmbH (Allemagne)

La société **Infotel GmbH (Allemagne)**, détenue à 100 %, perçoit les commissions d'un agent sur le produit de ses ventes de logiciels.

Elle a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 80 k€ en baisse de 10,11 % (89 k€ en 2009) et un résultat de 13 k€ contre un bénéfice de 16 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.8. Activité d'Infotel Corporation (USA)

La société **Infotel Corporation (USA)**, détenue à 100 %, assure le support technique des logiciels aux États-Unis et gère les relations avec certains distributeurs.

Elle a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 595 k€ en baisse de 11,59 % (673 k€ en 2009) et un bénéfice de 8 k€, contre 29 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.9. Activité d'Infotel Monaco (Monaco)

La société **Infotel Monaco (Monaco)** nouvelle filiale d'Infotel SA, détenue à 100%, a réalisé un chiffre d'affaires de 166 k€. Le résultat de l'activité est une perte de 46 k€, mais compte tenu d'un abandon de compte courant par les anciens actionnaires, le résultat net est de 119 k€.

7.2.10. Autres informations sur les filiales

On trouvera ci-dessous d'autres informations sur les filiales, et en particulier leur chiffre d'affaires et leur résultat.

k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel corporation	Infotel GmbH	Harwell Management	Archive Data Software
Capital	6 480	150	1	26	180	150
Capitaux propres (hors capital et avant résultat)	21 770	- 242	134	1	59	0
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	100 %	40 %	33 %
Valeur d'inventaire 31/12/2010	6 268	128	1	26	72	50
Prêts et avances consentis	0	0	1	0	0	0
Cautions données en faveur de la filiale	0	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires hors taxes	86 277	166	595	80	3 230	211
Résultat 2010	4 521	119	8	13	501	1
Dividendes encaissés de la filiale	0	0	0	0	0	0

Les flux financiers existant entre la société mère et ses filiales sont les suivants :

Frais de gestion	2 400 k€	Facturés par Infotel SA à Infotel Conseil
Frais de formation	258 k€	Facturés par Infotel SA à Infotel Conseil
Sous-traitance de personnel par Infotel Conseil à Infotel SA	2 349 k€	Facturé par Infotel Conseil à Infotel SA
Royalties Infotel Corporation	551 k€	Facturés par Infotel SA à Infotel Corp
Royalties Infotel GmbH	56 k€	Facturés par Infotel SA à Infotel GmbH

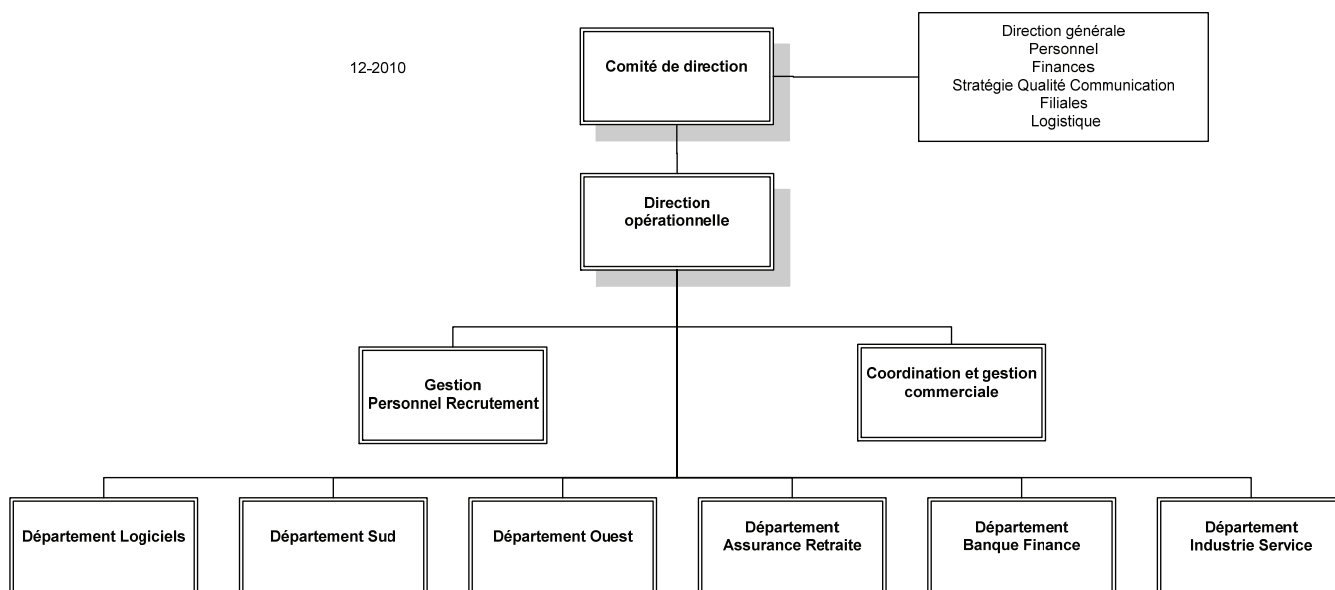
Tableau de synthèse des relations mère-filiales				
Valeurs en consolidation (sauf dividendes) en k€	Infotel Conseil	Autres Filiales	Infotel	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	3 765	8 152	2 300	14 217
Endettement financier hors groupe	0	0	0	0
Trésorerie au bilan	9 994	3 498	6 088	19 580
Flux de trésorerie nets totaux	-2 201	+ 1 711	+ 261	- 229

7.3. ORGANISATION FONCTIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

La note d'organisation Groupe, élément du système Qualité d'**Infotel**, décrit notamment l'organisation et le fonctionnement du Groupe. Les organes de direction du Groupe assurent les rôles fonctionnels, et la Direction opérationnelle pilote des départements chargés de monter et de réaliser un ensemble d'opérations et ce, dans le respect de la stratégie et des objectifs définis.

7.3.1. Organigramme

Il se présente ainsi :



7.3.2. Fonctionnement

Le Comité de direction

Le Comité de direction est l'instance de décision du Groupe.

Ses principaux rôles sont :

- d'étudier les mesures concernant le fonctionnement du Groupe et décider de leur application ;
- de procéder à un examen mensuel du compte-rendu d'activité synthétique, à un examen trimestriel du compte-rendu détaillé des directions opérationnelles, et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs ;
- de contrôler l'avancement des décisions ;
- de coordonner les actions des diverses entités ;
- de convoquer, le cas échéant, des personnes nécessaires à l'instruction de dossiers ou à la prise de décisions.

Le Comité de direction du Groupe se compose de 6 membres, ayant chacun la charge d'une activité fonctionnelle :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué chargé de la stratégie, de la communication et de la qualité ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué chargé des finances ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué chargé des ressources humaines et des filiales ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale ;
- M. Jean-François Castella, Directeur chargé des logiciels.

Les membres du Comité de direction se répartissent les fonctions de Direction générale, de Direction du personnel, de Direction financière, de Stratégie, de Qualité, de Communication, de gestion des filiales et de Logistique.

Ainsi, lui est rattachée la Direction financière qui a en charge la gestion de la comptabilité et de la trésorerie du Groupe, ainsi que celle du contrôle de gestion. Ses tâches sont exécutées directement ou à l'aide de cabinets extérieurs.

La Direction opérationnelle

Cette direction est chargée, par l'intermédiaire de ses départements qu'elle coordonne, de concevoir, de commercialiser et de rentabiliser toutes les prestations à engagement de résultats (centres de service), d'assistance technique et de formation adaptables aux besoins des clients ainsi que les logiciels.

Elle est aussi chargée de mettre en place la politique commerciale du Groupe, et de s'assurer de sa cohérence entre les divers départements.

Elle assure les fonctions de gestion du personnel, et de recrutement, ainsi que la gestion opérationnelle et la gestion des filiales. Les dirigeants d'**Infotel** attachent une importance particulière aux ressources humaines. Dans une activité de services et une conjoncture marquée par une exigence croissante d'une clientèle fidèle, il est essentiel pour **Infotel** de s'assurer un recrutement constant de bonne qualité et une fidélité du personnel. **Infotel** y parvient par une politique de ressources humaines dont les éléments principaux sont :

- la motivation de ses collaborateurs auxquels la Société s'efforce de donner la formation nécessaire pour leurs interventions chez les clients, et un plan de carrière leur permettant de bien évoluer au sein du Groupe et d'y faire une plus longue carrière qu'ailleurs, aidant ainsi à préserver l'investissement le plus précieux pour une société de services : l'investissement humain ;
- la technicité à tous les niveaux hiérarchiques qui permet à chacun, débutant ou confirmé, d'effectuer les missions en fournissant une aide effective au client, tout en étant bien suivi par la Société ;
- l'accessibilité à tous les dirigeants que chacun peut consulter quand il le souhaite pour tout problème technique, personnel ou de relations dans le travail.

Les départements

Les départements sont les organes opérationnels du Groupe. Un département assure de façon autonome tout ou partie des fonctions et métiers du Groupe. La mission générale des départements est de concevoir, commercialiser, réaliser et rentabiliser toutes les prestations à engagement de résultats, de type TMA ou TRA, de formation, d'assistance technique, adaptables aux besoins des clients sur les territoires définis. Le département Logiciels est chargé de la conception, du développement, de la maintenance et du support technique des Logiciels.

Il y a aujourd'hui six départements :

- le département Assurance - Retraite ;
- le département Banque - Finance ;
- le département Industrie - Service ;
- le département Sud ;
- le département Ouest ;
- le département Logiciels.

Les ingénieurs commerciaux sont rattachés aux départements.

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. LOCAUX UTILISÉS PAR LE GROUPE

Lieux	Surface en m ²	Type de locaux	Loyer annuel €	Loyer au m ²	Propriétaire ou Mandataire
Infotel 36, av. du Général-de-Gaulle 93170 Bagnolet					
* Siège – 11 ^e étage	1 080	Bureaux	175 280	162	SCI NASTHEL II
* 8 ^e étage	354	Bureaux	38 940	110	SCPI. Fructipierre
* 7 ^e étage	1 076	Bureaux	151 922	141	SCI TG Bagnolet
Infotel Conseil 6 rue des Graviers 92200 Neuilly-sur-Seine					
* Siège - 4 ^e étage	610	Bureaux	311 438	478	GECINA SA
* Blagnac le Millénaire	3 335	Bureaux	440 076	126	EDISSIMO
* Bordeaux – Mérignac	460	Bureaux	42 000	91	Bernard Magrez Immo.
* Nanterre	600	Bureaux	181 000	302	SCI Nanterre Etoile Park
Infotel Ouest 29 rue de Lorient 35000 Rennes					
* Siège social – Plateau lot n°122	324	Bureaux	47 000	145	SCI Le Papyrus
* Siège social – Plateau lot n°123	234	Bureaux	34 000	145	SCI ROAZHON 7
* Nantes-Saint Herblain	510	Bureaux	74 000	145	TALIABU
* Le Mans	200	Bureaux	32 400	162	SIIM
Addax 1198 av. du Docteur Maurice Donat 06250 Mougins					
* Siège social :	314	Bureaux	52 124	166	SCI Régions 2
* Aix-en-Provence – 2 ^e étage	65	Bureaux	9 750	150	SCI SAPHI

Aucun équipement n'est financé par des contrats de crédit bail au 31 décembre 2010.

Pour les filiales étrangères, les locaux sont dans des centres d'affaires ou non significatifs.

Il n'existe pas de liens capitalistiques directs ou indirects entre la Société ou ses dirigeants et les propriétaires ou mandataires des locaux loués.

8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Aucune question environnementale n'influence l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

Un tableau d'informations environnementales est présenté ci-dessous.

Informations environnementales	
Consommation en eau	1 869 m ³
Consommation en électricité	909 MWH
Consommation en matières premières	Néant
Consommation en autres énergies	Néant
Mesures pour améliorer l'efficacité énergétique	Gestion de l'énergie des équipements informatiques
Utilisation des sols	Néant
Nuisances sonores ou olfactives	Néant
Déchets	Ménagers avec tri sélectif
Mesures prises pour l'équilibre biologique	Néant
Démarches d'évaluation ou certification	ISO14001 en cours
Mesures pour mise en conformité	Néant
Dépenses pour prévenir les conséquences sur l'environnement	Néant
Services de gestion de l'environnement	Néant
Formation des salariés sur les risques environnementaux	Incendie
Moyens consacrés à la réduction des risques environnementaux	Néant
Provisions et garanties pour risque environnemental	Néant
Indemnités versées suite à décision judiciaire	Néant
Actions menées en réparation de dommages sur l'environnement	Néant
Objectifs environnementaux des filiales étrangères	Non applicable

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe a financé son activité opérationnelle et ses investissements principalement grâce aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Au 31 décembre 2009 et 2010, le Groupe détient des disponibilités et équivalents de disponibilités pour respectivement 19,8 M€ et 19,6 M€. En 2010, les disponibilités et équivalents de disponibilités sont détenus pour environ 0,2 M€ d'entre eux en dollars et pour 19,4 M€ en euros.

L'activité a généré un flux de trésorerie positif de 7 877 k€ grâce à une augmentation du chiffre d'affaires et une bonne gestion. Cette trésorerie a été utilisée principalement pour financer les acquisitions d'Addax et d'Infotel Monaco pour 4 022 k€ et des immobilisations pour 1 364 k€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement concernent principalement la distribution de dividendes pour 2 631 k€. Une augmentation de capital a aussi été réalisée pour 112 k€ (prime d'émission incluse) consécutivement aux levées de stocks options.

9.2. RÉSULTAT

9.2.1. Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 107 590 k€ pour l'exercice 2010 contre 89 243 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de l'ordre de 20,6 %.

L'année 2010 a été portée par une croissance dynamique de l'activité Services (95 % du CA) qui progresse de 22,5 % à 102 200 k€, tandis que les Logiciels baissent légèrement à 5 370 k€ (-7 %).

Les charges opérationnelles ont augmenté de 19 %. Elles passent de 82 285 k€ en 2009 à 97 989 k€ en 2010.

Le résultat opérationnel, qui s'élève à 9 601 k€, représente 8,9 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2010, alors que le résultat opérationnel de l'exercice précédent s'élevait à 6 958 k€ et représentait 7,8 % du chiffre d'affaires.

La croissance du résultat opérationnel est liée à l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires, de la maîtrise des coûts opérationnels et de l'amélioration notable de la marge.

Le résultat financier s'élève à 196 k€ contre 542 k€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier présente ainsi une baisse de 346 k€ résultant en partie d'une diminution des intérêts sur les dépôts à terme (en Euros comme en Dollars) et d'une baisse des gains de change liée à une évolution du dollar moins favorable.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 3 380 k€, le résultat net – part du Groupe consolidé s'élève à 6 438 k€ contre 5 214 k€ pour l'exercice précédent.

9.2.2. Société mère

La société mère **Infotel SA** a une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du Groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des dividendes en provenance de ses filiales, de la part lui revenant des produits financiers, résultant de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 8 156 k€, en augmentation de 8,62 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont en baisse de 3,97 % par rapport à l'exercice précédent. Elles passent de 6 994 k€ en 2009 à 6 716 k€ en 2010.

Le résultat d'exploitation passe de 1 644 k€ à 2 757 k€, et le résultat financier ressort à 145 k€ alors qu'il s'élevait à 4 032 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 2 902 k€ contre 5 676 k€ pour l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices est de 1 016 k€.

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ressort à 1 885 k€ contre 5 556 k€ pour l'exercice précédent.

9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale

Il n'existe à notre connaissance aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

9.3. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2010 à la somme de 38 077 k€.

La variation des capitaux propres consolidés a été affectée par les éléments suivants :

- résultat 2010 : + 6 438 k€ ;
- distribution de dividendes de l'assemblée du 26 mai 2010 : - 2 632 k€ ;
- augmentation de capital suite à l'exercice d'options de souscription d'actions : + 112 k€ ;
- variation de la réserve de conversion : 7 k€ ;
- comptabilisation des paiements fondés sur les actions : Néant ;
- impact des mouvements sur actions propres : 34 k€ ;
- incidence des variations de périmètre : 3 k€.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les activités de financement ont généré en 2009 et en 2010 des sorties de trésorerie respectivement de 3,6 M€ et de 2,5 M€. Les décaissements de trésorerie sont essentiellement dus aux distributions de dividendes décidées par la société mère. En 2010, la distribution décidée a engendré une sortie de trésorerie de 2,6 M€, alors qu'en 2009 le coût était de 3,8 M€. Ces décaissements sont en partie compensés par la trésorerie provenant de l'émission d'actions dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions pour 0,1 M€ en 2009 et 0,1 M€ en 2010.

Le Groupe estime qu'il dispose d'un fonds de roulement suffisant pour assurer ses engagements court terme. La Société n'est pas endettée et il n'est pas prévu de recours à l'endettement.

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 79.

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du Code de commerce les informations relatives aux délais de paiement concernant la société Infotel SA sont exprimées dans le tableau ci-dessous :

Dettes fournisseurs divers (hors groupe) en k€	Non échues	Échues inférieures à 60 jours	Échues supérieures à 60 jours	Total
	170	0	0	170

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Durant l'année 2010, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- Arcsys (plate-forme technologique d'archivage) ;
- Infoscope Tests (logiciel de tests automatisés par ordinateur, issu des besoins internes d'amélioration de la qualité des logiciels livrés aux clients) ;
- Merge Backup (logiciel de création d'une copie virtuelle de base de données à des fins de restauration rapide) ;
- sur l'adaptation des logiciels aux nouvelles versions des systèmes d'exploitation et de gestion des bases de données ;
- sur l'amélioration des outils internes de recette et documentation des logiciels.

Pour cette activité, elles se sont élevées en 2010 à un montant de 1 268 k€ entièrement portés à l'actif.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des points variés parmi lesquels on peut citer :

- la définition d'un portail d'échange permettant de transférer des données de mesure sur un patient depuis un médecin généraliste vers un médecin spécialiste ;
- le développement de nouveaux algorithmes de calcul au cœur de systèmes embarqués liés à la documentation des avions et à la planification des navigants ;
- le développement des solutions techniques de paramétrage automatique d'un progiciel métier complexe et lourd ;
- le développement d'un progiciel de gestion documentaire des pièces avion ;
- la définition d'un socle de composants génériques à base de technologies Open Source pour réaliser la base de développement de toute la documentation avion, sous forme logicielle ;
- la définition d'un atelier et d'un ordonnanceur commun à un ensemble d'outils permettant de gérer des projets Web et notamment Java : outils de supervision pour les implémentations logicielles, outil de contrôle de qualité du code, outil de suivi et réalisation pour la maintenabilité du code, outil dédié au test de performance et au test fonctionnel ;
- une contribution de définition technique et fonctionnelle au projet Airbus dit AIRMAN de prévention automatique des pannes des avions ;
- la définition d'une solution technique pour automatiser au maximum les tâches de validation et vérification ;
- le développement d'une solution pour apporter de la valeur ajoutée aux bornes d'information dans les grands magasins et grandes surfaces ;
- le développement d'un outil de planification des ressources de personnels et de leurs affectations.

Pour ces activités de service, les investissements de recherche se sont élevés à 2 543 k€.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2010	2009	2008
Frais de développement activés	1 268	960	523
Frais de développement comptabilisés en charges	2 543	1 340	2 036
Total frais de recherche et développement	3 811	2 300	2 559

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2010

Le démarrage de l'année 2011 s'est effectué dans la continuité de la fin de l'année 2010.

Comme l'a annoncé le Syntec Numérique dans sa conférence de presse du 5 avril 2011, la conjoncture s'améliore. Alors que la croissance du secteur a été de 1,5 % en 2010, on attend une croissance de 3,5 % en 2011. Les prévisions de dépenses informatiques externes qui étaient de 3 % en 2010 sont de 8 % pour 2011.

Pour le groupe **Infotel**, le niveau d'affaires reste important, et le taux d'intercontrats toujours très faible (moins de 2 %). L'accent est mis sur le recrutement, toujours difficile et tendu (on attend 40 000 recrutements pour le secteur en 2011). On accroît le rythme de réalisation de sessions de formation pour débutants tant à Paris qu'en province.

Dans le cadre de son développement régional, **Infotel** a ouvert une nouvelle agence régionale dans le Nord.

Infotel a également annoncé la création d'une filiale de consulting spécialisée dans la maîtrise d'ouvrage de projets informatiques. Baptisée Infotel Business Consulting (IBC), cette structure proposera une offre complémentaire des prestations de maîtrise d'œuvre d'**Infotel**.

Comme indiqué au paragraphe « Calendrier de communication financière » en page 135, le communiqué sur chiffre d'affaires et les tendances du premier trimestre 2011 sera diffusé le 4 mai au soir.

12.2. TENDANCES POUR L'EXERCICE 2011

Infotel dispose de bonnes perspectives au sein de ses deux pôles d'activité et aborde l'exercice 2011 avec confiance.

L'activité Services connaît une dynamique robuste. L'activité Logiciels devrait bénéficier de plusieurs relais de croissance tels que l'accord avec IBM portant sur la distribution du logiciel Merge Backup, la commercialisation du nouveau logiciel d'aide aux tests « Infoscope Tests » et des ventes du logiciel d'archivage et de dématérialisation Arcsys.

Le Groupe anticipe également la poursuite de l'amélioration des marges, notamment en raison de la remontée des ventes IBM, génératrices de royalties, et de la hausse continue du niveau de prestations.

En 2011, **Infotel** privilégiera les axes suivants :

- la poursuite de sa stratégie de proximité et de sa croissance externe : ainsi, la nouvelle agence ouverte dans le Nord complète le maillage régional du Groupe ;
- le développement de ses activités de service au forfait, avec l'implantation de nouveaux centres de service, tant sur la région parisienne qu'en province ;
- le développement et la commercialisation de logiciels, autour des grandes bases de données, de la dématérialisation et des tests de logiciels ;
- une meilleure intégration des logiciels au sein des prestations de service, grâce notamment à de nouvelles forces commerciales ;
- la complémentarité avec les sociétés dans lesquelles le Groupe a pris des participations : Harwell Management pour le conseil de haut niveau, Infotel Business Consulting pour la maîtrise d'ouvrage et Archive Data Software pour la commercialisation des solutions de dématérialisations autour d'Arcsys.

Ces développements s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique « Ambitions 2012 » défini au paragraphe 6.2.2 en page 26 avec deux grands objectifs :

- d'une part, réaliser, à horizon 2012, la quasi-totalité des prestations au sein de **centres de service** ;
- d'autre part, devenir un acteur incontournable de la **dématérialisation**.

L'année 2011 devrait voir le groupe **Infotel** franchir une nouvelle étape de son développement en dépassant les 120 millions d'euros de chiffre d'affaires, tout en améliorant ses marges.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne présente aucune prévision ou estimation de ses bénéfices futurs.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE

14.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration qui comprend actuellement quatre membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable. Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2010. Le taux d'assiduité à ces réunions a été de 84 % en prenant en compte les participants ayant le droit de vote.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration se compose comme suit :

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Bernard Connes-Lafforet	31 décembre 1979	AG statuant sur les comptes 2011	Président-Directeur général	Néant	« President – Director » d'Infotel Corp. Président d'Addax « Président Administrateur délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	3 juin 1982	AG statuant sur les comptes 2011	Directeur général délégué	Néant	« Director » d'Infotel Corp. Président d'Harwell Management
Alain Hallereau	3 juin 1982	AG statuant sur les comptes 2011	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	23 mai 2006	AG statuant sur les comptes 2011	Directeur général délégué	Néant	Président d'Infotel Conseil, d'Infotel Ouest

L'équipe dirigeante du Groupe se compose de cinq membres :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé Infotel après dix ans de recherche au CNRS ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Connes-Lafforet pour créer Infotel après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué, diplômée de l'ISIN-ESSTIN de Nancy, a rejoint Infotel en 1985 après dix-huit années dans des SSII dont neuf chez Cap Gemini en qualité de Directeur d'agence ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué, diplômé de l'ENSEEIH de Toulouse, a rejoint Infotel en 1985 après quatre années d'expérience en électronique et en informatique ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, a rejoint Infotel en 1996 après douze années dans les services informatiques dont deux pour le compte de Sopra et dix pour son propre compte ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle, le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience, en matière de gestion, de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou d'organes divers.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Durant les cinq dernières années, aucune des personnes visées au chapitre 14 page 51 n'a exercé d'autres mandats dans des sociétés qui sont, pour certaines, sorties du périmètre du Groupe ou ont été absorbées.

M. Bernard Connes-Lafforet a exercé les fonctions de représentant permanent d'**Infotel** dans **Infotel** Conseil, avant sa transformation en S.A.S. Il est également « président administrateur-délégué » de la société Infotel Monaco. Il a également été président de la société Addax jusqu'à sa dissolution par confusion de patrimoine au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur Michel Koutchouk exerce les fonctions de président de la société Harwell Management.

M^{me} Josyane Muller exerce les fonctions de président des sociétés **Infotel** Conseil et Infotel Ouest. De plus, elle était présidente de la société Odaxys Atlantique jusqu'à sa dissolution par confusion de patrimoine au 1^{er} janvier 2007 et elle était aussi président d'Odaxys Consulting jusqu'à sa cession, le 31 décembre 2007.

Aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associée, en qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite ou mise sous séquestre, n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer, ni n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À l'exception de la détention d'un nombre important d'actions par les personnes visées au paragraphe 14.1.1, la Société n'a pas connaissance de conflit d'intérêt existant ou potentiel entre elle et ces personnes.

Il n'existe pas de contrats de services liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toute nature versées, durant les trois exercices écoulés, à chaque mandataire social, sont les suivantes, sur base brute avant impôts :

en euros	2010	2009	2008
Bernard Connes-Lafforet	246 000	243 000	240 000
Michel Koutchouk	228 000	219 000	216 000
Josyane Muller	220 000	219 000	216 000
Jean-Marie Meyer	210 000	52 500	-
Éric Fabretti	210 000	52 500	-

Étant précisé que la rémunération de 246 000 € de Monsieur Bernard Connes-Lafforet correspond à une rémunération fixe brute mensuelle fixe de 21 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 octobre 2010. Depuis le 1^{er} novembre 2010, date de validation par Monsieur Bernard Connes-Lafforet de ses droits à la retraite à taux plein, il bénéficie d'une rémunération brute mensuelle de 18 000 €.

Étant précisé également que la rémunération de 220 000 € de Madame Josyane Muller correspond à une rémunération fixe brute mensuelle de 19 000 € du 1^{er} janvier 2010 au 31 octobre 2010. Depuis le 1^{er} novembre 2010, date de validation par Madame Josyane Muller de ses droits à la retraite à taux plein, elle bénéficie d'une rémunération brute mensuelle de 16 000 €.

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social. Monsieur Bernard Connes-Lafforet et Monsieur Michel Koutchouk ont bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle ou jeton de présence n'ont été alloués aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'ont été attribués à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'ont été accordés en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagements de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

15.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents au 31 décembre 2010 en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, conformément à la méthode des unités de crédit projetées.

L'engagement relatif au versement d'une prime pour 10 ans d'ancienneté a aussi été provisionné dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les engagements de retraite comme ceux au titre du versement de la prime d'ancienneté sont calculés en retenant les critères suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil
 - 10 % pour les employés d'Infotel Ouest et d'Addax

- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du Groupe
- Taux d'actualisation : 4 %
- Âge de départ : 65 ans
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 3,5 %
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans.

Au 31 décembre 2009 et 2010, le montant global des engagements de retraite du Groupe s'élève respectivement à 235 k€ et 423 k€, charges sociales incluses. Au 31 décembre 2009 et 2010, ces engagements ont fait l'objet d'une couverture d'assurance pour 189 k€.

Au 31 décembre 2009 et 2010, les provisions liées à la prime d'ancienneté de dix ans se sont élevées respectivement à 177 k€ et 174 k€.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS ET CONTRATS DE SERVICE

Les dates d'expiration des mandats des administrateurs sont indiquées au paragraphe 14.1.1 en page 51. Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur.

16.2. GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET COMITÉS

Ces informations figurent au paragraphe 16.5 « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne » en page 56.

16.3. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

16.4. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En complément des informations ci-dessus, les précisions suivantes sont apportées :

- Nombre d'administrateurs indépendants : néant.
- Nombre d'administrateurs élus par les salariés : néant.
- Jetons de présence : néant.
- Comité d'audit : Missions du Comité d'audit exercées par les membres du Conseil d'administration.
- Comité des rémunérations : néant.

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'elle se réfère au Code Middenext dont les modalités d'applications sont énoncées dans le rapport sur le contrôle interne.

16.5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Rapport du président sur les procédures de contrôle interne prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce (Article 117 de la Loi de Sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Introduction : rappel des obligations légales

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 (SA à Conseil d'administration) ou L. 225-68 (pour les SA à Directoire et CS) du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, les limitations de pouvoir du Directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services financiers et a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 mars 2011.

La société **Infotel** se réfère désormais au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible à l'adresse internet suivante : http://www.middlednext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf, ci-après le Code de référence.

Par séance en date du 10 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de changer de code de référence en matière de gouvernement d'entreprise et d'adopter le Code Middlednext qui correspond davantage aux enjeux, à la taille du Groupe, à la composition de l'équipe dirigeante et au fort degré d'implication de ses membres (dirigeants actionnaires).

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

S'agissant de la rémunération de ses mandataires dirigeants, point important du Code de référence, il doit être précisé que la société **Infotel** a toujours adopté une politique exemplaire de rémunération et d'avantage de ses dirigeants-administrateurs. Ceux-ci ne bénéficient d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni avantages tels que : jeton de présence, option de souscription ou option d'achat d'actions, instrument donnant accès au capital, actions gratuites ou indemnité de départ.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code Middlednext qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

1^{ère} Partie : Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration

Gouvernement d'entreprise

L'équipe dirigeante

L'équipe dirigeante du Groupe se compose de 5 membres :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé **Infotel** après dix ans de recherche au CNRS ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Connes-Lafforet pour créer **Infotel** après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué, diplômée de l'ISIN-ESSTIN de Nancy, a rejoint **Infotel** en 1985 après dix-huit années dans des SSII dont neuf chez Cap Gemini en qualité de Directeur d'agence ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué chargé des ressources humaines et des filiales, diplômé de l'ENSEEIH de Toulouse, non administrateur ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, non administrateur.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose ainsi :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué ;
- M. Alain Hallereau, Administrateur ;
- M^{me} Josyane Muller, Administrateur et Directeur général délégué.

Compte rendu des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'administration de la société **Infotel** s'est réuni à 11 reprises (avec un taux de participation moyen de 84 %) aux dates et sur les ordres du jour ci-dessous indiqués :

- le 27 janvier 2010, stratégie (n° 1) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ; Lancement d'une consultation pour la mission de Commissaire aux comptes ; Autorisation d'acquiescer e.Project 21 ;
- le 27 janvier 2010, augmentation du capital (levée des stock-options 2009) ;
- le 27 janvier 2010, autorisation d'une convention de sous-traitance ;
- le 10 mars 2010, arrêté des comptes 2009 et préparation de l'assemblée mixte ; adoption du Code de Gouvernement d'entreprise Middlednext ;
- le 7 avril 2010, fin de la consultation pour la nomination des Commissaire aux comptes ; modification du projet de résolutions ;
- le 7 avril 2010, stratégie (n° 2) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 26 mai 2010, lancement du programme de rachat ;
- le 28 juillet 2010, stratégie (n° 3) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 30 août 2010, arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2010 ;
- le 27 octobre 2010, stratégie (n° 4) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 27 octobre 2010, rémunération de deux dirigeants au 1^{er} novembre 2010.

En tout état de cause, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa réunion en date du 26 janvier 2011, le Conseil d'administration d'**Infotel** a choisi de se doter d'un Règlement intérieur. Ce Règlement intérieur est consultable sur le site internet de la société.

Ce Règlement intérieur a pour but de rappeler aux membres du conseil d'administration d'**Infotel** leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration en intégrant les cinq rubriques prévues à la recommandation R6 du Code Middlednext :

- rôle du conseil ;

- composition du conseil/critère d'indépendance des membres ;
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité, etc.) ;
- fonctionnement du conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et du comité d'audit ;
- règle de détermination de la rémunération des membres.

Dispositions concernant les administrateurs- Présence d'un administrateur indépendant

Les qualités que doit requérir l'administrateur sont la compétence, l'expérience et le respect de l'intérêt social de la société.

Bien que la taille du Groupe et la forte implication des trois membres du conseil exerçant des fonctions exécutives (dirigeants-actionnaires) - fortement impliqués dans la gestion des procédures clés du Groupe et soucieux en toutes circonstances l'intérêt social de la société - ne requiert pas la présence d'un administrateur indépendant, le Conseil d'administration d'**Infotel** considère conformément à la Recommandation R 8 du Code Middlenext, que le quatrième administrateur, Monsieur Alain Hallereau est indépendant dans la mesure où celui-ci n'exerce pas de fonction exécutive.

Étant en outre précisé que conformément à cette recommandation Monsieur Alain Hallereau n'est ni client ni fournisseur ni banquier de la société, est sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'a pas été auditeur de la société.

Relations du conseil avec les tiers

Le Conseil d'administration exerçant les missions dévolues par la loi au Comité d'audit veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le groupe **Infotel**.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Comité d'audit

La fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration, par la direction générale, et par le cabinet d'expertise comptable qui assiste le Groupe dans ses travaux.

La société **Infotel** a choisi de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit prévue à l'article L 823-20 4° du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration.

Le Conseil d'administration d'**Infotel** s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Lors de sa réunion en date du 26 janvier 2011, Le Conseil d'administration a précisé dans son Règlement intérieur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration dans sa fonction de comité d'audit et les missions qui lui sont dévolues.

Il n'est pas exigé la présence au sein du Conseil d'un membre compétent en matière financière et comptable.

Toutefois, tous les membres du Conseil d'administration qui ont une fonction exécutive (direction générale), justifient des compétences requises en matière financière et comptable.

Spécialement, M^{me} Josyane Muller présente des compétences particulières en matière financière ou comptable : elle assure depuis 1985 la présidence de la société Infotel Conseil et est particulièrement chargée de la direction financière et comptable au sein du groupe Infotel.

Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à la recommandation R 15 du Code de gouvernance Middenext intégrée à l'article 4 du Règlement intérieur, une fois par an les membres du Conseil sont invités par le Président à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation de ses travaux, cette discussion devant être portée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration.

Etant précisé par ailleurs que la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer la pertinence du fonctionnement du Conseil d'administration, et les administrateurs sont régulièrement invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux.

Organes d'administration et de direction

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Administrateurs	
Bernard Connes-Lafforet , Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur-Délégué » d' Infotel Monaco Président d'Addax
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Président de la S.A.S. Harwell Management
Alain Hallereau	Néant
Josyane Muller	Président de la S.A.S. Infotel Conseil Président de la S.A.S. Infotel Ouest
Directeurs généraux délégués	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Josyane Muller	Voir ci-dessus
Jean-Marie Meyer	« Directeur Général » d'Infotel Conseil « Directeur Général » d'Infotel Ouest « Administrateur-délégué » d'Infotel Monaco
Éric Fabretti	Néant

Comité de direction

Il est composé de :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué ;
- M. Eric Fabretti, Directeur général délégué ;
- M. Jean-François Castella, Directeur du département Logiciels.

Ce comité est placé sous l'autorité du Directeur général et regroupe la direction générale et les responsables de directions et de départements. L'examen du suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe est fait mensuellement en Comité de direction.

L'examen des résultats sur la base des situations trimestrielles pour l'ensemble des entités du Groupe est fait par le Comité de direction.

2^e Partie : Limitations des pouvoirs du Directeur général

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

3^e Partie : Procédures de contrôle interne

1. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez **Infotel** ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de veiller que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- enfin, de veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

Infotel est la société mère d'un groupe fondé en 1979.

En 2010, le Groupe est constitué de ses filiales **Infotel** Conseil, Harwell Management, et Archive Data Software détenues respectivement à 100 %, 40 %, et 33,33 %, des filiales Infotel Ouest et Addax détenue toutes les deux à 100 % par **Infotel** Conseil ainsi que de ses représentations commerciales à l'étranger sous forme de filiales implantées aux États-Unis, en Allemagne et à Monaco.

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

Dans l'exercice de ses fonctions de Comité d'audit, le Conseil d'administration est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** SA sont détenues à 100 % (sauf Harwell Management détenue à 40 % et Archive Data Software détenue à 33 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Infotel est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel** qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la Société. Dans le groupe **Infotel**, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur **Infotel** est développée dans le document de référence 2010 de la société **Infotel** et en résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par **Infotel**.

Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)

Risques de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif, et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de risques jusqu'à présent, hormis le recours ponctuel à des ventes à terme de devises détenues en banque. En 2010, la société mère n'a pas eu recours à des ventes à termes de devises détenues en banque.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaies locales. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est d'environ 3 336 k€, soit 3 % du chiffre d'affaires global.

Les ventes en Europe sont réalisées dans la zone Euro et ne présentent donc pas de risque de change.

Risques de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'une absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques sur actions

L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liées à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables.

La répartition de la clientèle de l'activité par secteur économique figure au paragraphe « Répartition de l'activité d'Infotel » en page 31 du document de référence.

Fournisseurs

Il n'existe pas de risques liés aux fournisseurs qui auraient une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle a mis en place un encadrement intermédiaire avec la nomination de Messieurs Jean-Marie Meyer et Éric Fabretti en qualité de Directeur général délégué depuis le 1^{er} octobre 2009.

Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est toutefois rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion reliant des *mainframes* au Web et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif.

Baisse des prix - Forfait

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

Les prestations réalisées par la Société sont facturés soit au forfait, soit en régie. Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (CMMI, ISO).

Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en cours de mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de progiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2 ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de services.

Gestion de croissance

Infotel prévoit une forte croissance dans les années à venir, notamment à l'exportation.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger sera effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

Risques juridiques

Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation.

Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients font l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables. À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, d'un contentieux dans ce domaine.

Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les immobilisations du groupe **Infotel**.

Risques industriels et liés à l'environnement

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement cartouches d'encre pour imprimantes et piles usagées) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société et de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place, mais une démarche ISO 14001 est en cours.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

Qualité

Infotel Conseil est certifié ISO 9001:2000 et poursuit une démarche complète appelée **Infotel Qualité Management** destinée à faire vivre et à organiser son système Qualité. Cette démarche est décrite dans un référentiel documenté dont la présentation est réalisée dans le Manuel d'Assurance Qualité du Groupe. Elle s'appuie sur un Code de déontologie interne.

Infotel a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Infotel poursuit également une démarche Qualité dans le cadre CMMI (Capacity Maturity Model Integration), défini par le SEI (Software Engineering Institute) de l'université de Carnegie Mellon, qui est un modèle de référence destiné à appréhender et à améliorer les bonnes pratiques des entreprises d'ingénierie.

Le 30 mars 2009, le département Banque Finances d'**Infotel** a été évalué au niveau de maturité CMMI 2 (« Managed »).

Le 8 juillet 2009, la certification ISO 9001 a été étendue : elle s'applique désormais à la version 2008 de la norme, et elle concerne maintenant « les activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats, pour les sites de Neuilly-sur-Seine, Bagnole, Toulouse, Bordeaux et Lyon. »

Le 6 juillet 2010, la certification ISO 9001:2008 a été étendue à **Infotel** Ouest : elle s'applique maintenant pour les sites de Neuilly-sur-Seine, Bagnole, Toulouse, Bordeaux, Lyon, Brest, Niort, Rennes, Le Mans et Nantes.

Il est rappelé que le pôle Qualité, qui est placé sous l'autorité de la Direction générale, est basé dans la Tour Gallieni II à Bagnole. Il est rattaché à la Direction générale et travaille en étroite collaboration avec la Direction opérationnelle.

Il s'agit, au travers de ces missions, et dans le cadre des objectifs qui sont assignés, d'apporter une réelle plus-value aux collaborateurs d'**Infotel** en termes :

- d'assistance opérationnelle sur la Qualité.
- de conseil et de soutien en matière de Ressources humaines ;
- de rationalisation et d'efficacité des outils informatiques mis au service de chacun.

Dans le cadre de ce souci de qualité, le Groupe a également entrepris une démarche de certification environnementale ISO 14001:2004.

Organisation des délégations

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de direction ou la Direction générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

Description des procédures de contrôle interne

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** SA sont détenues à 100 % (sauf Harwell Management détenue à 40 % et Archive Data Software détenue à 33 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un Comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de direction et de département assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

1) La Direction générale

La Direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

2) La direction opérationnelle

La mission de la direction opérationnelle est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de cette direction est exercée par deux Directeurs généraux délégués.

3) La direction financière

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction est assurée par un Directeur général délégué.

4) La direction du personnel

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction rattachée à la direction opérationnelle sous le contrôle d'un Directeur général délégué.

5) La fonction communication

La fonction communication est rattachée à la Direction générale.

3. CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

1) *Gestion de la trésorerie et délégation de signature*

Les dépenses dans les sociétés françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes

2) *Établissement des comptes sociaux*

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes sociaux leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

3) *Établissement des comptes consolidés*

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

ÉVOLUTION DU CONTRÔLE INTERNE

Infotel SA se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** SA renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

Infotel SA sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Bernard Connes-Lafforet, Président	2009 (Exercice N-1)	2010 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	243 k€	246 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	243 k€	246 k€

Michel Koutchouk, Directeur général délégué	2009 (Exercice N-1)	2010 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	219 k€	228 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	219 k€	228 k€

Josyane Muller, Directeur général délégué	2009 (Exercice N-1)	2010 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	219 k€	220 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	219 k€	220 k€

Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué	2009 (Exercice N-1)	2010 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	52,5 k€	210 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	52,5 k€	210 k€

Éric Fabretti, Directeur général délégué	2009 (Exercice N-1)	2010 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	52,5 k€	210 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	52,5 k€	210 k€

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Bernard Connes-Lafforet, Président	2009 (Exercice N-1)		2010 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	243 k€	243 k€	246 k€	246 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	243 k€	243 k€	246 k€	246 k€

Michel Koutchouk, Directeur général délégué	2009 (Exercice N-1)		2010 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	219 k€	219 k€	228 k€	228 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	219 k€	219 k€	228 k€	228 k€

Josyane Muller, Directeur général délégué	2009 (Exercice N-1)		2010 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	219 k€	219 k€	220 k€	220 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant		Néant	
TOTAL	219 k€	219 k€	220 k€	220 k€

Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué	2009 (Exercice N-1)		2010 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant		Néant	
TOTAL	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€

Éric Fabretti, Directeur Général Délégué	2009 (Exercice N-1)		2010 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant		Néant	
TOTAL	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant
Alain Hallereau	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant
Eric Fabretti	Plan n°9	3000	16,30 €
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition d'acquisition
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 8 : Contrat de travail, Régime de retraite supplémentaire, Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions Indemnité relatives à une clause de non-concurrence

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Connes-Lafforet Directeur Général		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Michel Koutchouk Directeur général délégué		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Josyane Muller Directeur général délégué		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marie Meyer Directeur général délégué		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Éric Fabretti Directeur général délégué		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

16.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Infotel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Favard Cougnon et Associés
Frédéric Cougnon

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

17. SALARIÉS ET PERSONNEL

17.1. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs est présentée dans le tableau ci-après :

	2008	2009	2010
Taux de départs volontaires (en %)	12,2	6,9	11
Effectifs moyens du Groupe	676	733	819
Salaire moyen annuel du Groupe (k€)	39,77	35,64	38,3
Contrat d'apprentissage	1	1	3
Effectifs CDI moyens	675	721	816
Dirigeants	4	5	5
Effectifs commerciaux	35	33	36
Effectifs administratifs	17	13	16
Ingénieurs	609	660	754
Techniciens	15	17	17

Ce tableau ne prend pas en compte la sous-traitance, dont la part a augmenté durant la dernière année.

Le taux d'intercontrats de l'activité Service se définit en jours par rapport au temps potentiel d'activité (excluant les congés payés, les congés sans solde et les RTT) des collaborateurs directement facturables.

	2008	2009	2010
Taux d'intercontrats	2,2 %	2,5 %	1,1

17.2. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010
Participation des salariés de l'exercice	667 679 €	1 002 322 €	1 018 634 €	1 017 498 €	1 113 919 €

17.3. PARTICIPATION AU CAPITAL

La participation des salariés au capital de la société **Infotel** au 31 décembre 2010 est la suivante :

- salariés d'Infotel Conseil : 9 507 actions représentant 0,72 % du capital social d'Infotel.

La participation au capital des principaux dirigeants est détaillée au paragraphe 18.1 « Tableau d'évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années » en page 75.

17.4. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Différents plans d'options de souscription d'actions sont actuellement en vigueur au sein de la Société. Les tableaux ci-dessous donnent les informations relatives à ces plans.

Date du Conseil d'administration	03/04/2003 Plan n°8	25/04/2003 Plan n°9	05/04/2004 Plan n°10	24/05/2005 Plan n°11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 646	12 000	4 300	8 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux	0	0	0	0
Prix d'exercice en euros	16,00	16,30	35,50	39,30
Point de départ d'exercice des options	30/04/2007	25/04/2007	05/04/2008	24/05/2009
Date d'expiration	30/04/2010	25/04/2010	05/04/2011	24/05/2012
Nombre d'options en circulation en début d'exercice	504	3 000	1 700	5 200
Attributions de l'exercice	-	-	-	-
Exercice des options en cours de l'exercice		3000	900	900
Annulation d'options en cours d'exercice	504	-	-	-
Nombre d'actions restant à exercer	0	0	1 000	4 300
Nombre total d'actions pouvant être souscrites				5 200
Nombres d'actions composant le capital social au 31/12/2009				1.329.591

Attributions et levées de l'année 2010 pour les 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice par Infotel dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0	néant
Options détenues sur Infotel et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés d'Infotel, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	1 700	37,51 €	N° 10, 11

17.5. CONSÉQUENCES SOCIALES

Informations sociales	
Effectif total au 31 / 12	855
Embauches CDI	163
Embauches CDD	0
Licenciements économiques	0
Licenciements pour autres causes	11
Heures supplémentaires forfaitaires	100 par personne et par an
Main d'œuvre extérieure	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant
Organisation du temps de travail	Annualisation à 80 %
Durée du temps de travail	37,20 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	31 heures par semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, maternité : 2,2 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	38 300 € / an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+ 2,3 % en moyenne
Charges sociales	45 % des rémunérations
Intéressement (Infotel Ouest uniquement)	23 % REX (av.int) -4,5 % CA
Participation (Infotel Conseil et Infotel Ouest) : Coefficient	4/7 Infotel Conseil, 1/2 Infotel Ouest
PEE	Oui, y compris en actionnariat
Égalité professionnelle entre hommes et femmes : salaire moyen	5 % de plus pour les hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	3,5 % de plus pour les hommes
Accords collectifs	RTT
Hygiène et sécurité	2 CHS, maladie prof. : néant
Formation	1 200 k€ soit 3,8 % des salaires
Handicapés	3
Œuvres sociales	Néant
Sous-traitance	43 % du poste Salaires + S/T
Impact territorial	Néant
Relation avec les associations	Néant
Sous-traitance à l'étranger	Néant
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. TABLEAU D'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la Société, les détenteurs d'actions ordinaires d'**Infotel** sont les suivants :

Actionnariat	Situation au 1/4/2009			Situation au 1/4/2010			Situation au 1/4/2011		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Bernard Connes-Lafforet	450 127	35,41	46,74	450 127	33,90	44,66	450 127	33,85	43,89
M. Michel Koutchouk	77 360	6,09	8,03	77 360	5,83	7,68	77 360	5,82	7,54
M ^{me} Josyane Muller	63 760	5,02	5,22	63 760	4,80	6,33	62 000	4,66	6,05
M. Alain Hallereau	45 000	3,54	4,67	Non dirigeant			Non dirigeant		
M. Jean-Marie Meyer	Non dirigeant			45 226	3,40	2,50	44 664	3,36	3,18
M. Éric Fabretti	Non dirigeant			46 426	3,49	2,47	43 426	3,27	3,06
Total dirigeants	636 247	50,05	64,66	682 899	51,42	63,64	677 577	50,96	63,73
Autodétention	10 663	0,84	0	10 663	0,80	0	10 663	0,80	0
Contrat de liquidité	3 970	0,31	0	3 970	0,30	0	625	0,05	0
Public	620 400	48,80	35,34	630 459	47,47	36,36	640 726	48,24	36,27
Total	1 271 280	100	100	1 327 991	100	100	1 329 591	100	100

Les principaux actionnaires de l'émetteur, ainsi que tous ses actionnaires dont les actions sont inscrites nominativement depuis au moins deux ans, disposent de droits de vote double en application des dispositions statutaires.

À la connaissance de la Société, l'émetteur n'est pas détenu ou contrôlé à plus de 50 % par une personne physique ou morale, et ce sur la base de la prise en compte de la totalité des actions et des droits de vote composant le capital de la Société dont 48,24 % des actions et 36,27 % des droits de vote sont détenus par le public.

Toutefois, il peut être considéré que Monsieur Bernard Connes-Lafforet exerce un contrôle de fait de la Société au regard du pourcentage des droits de vote qu'il détient, comparé au nombre de droits effectivement exercés en assemblée. À cet égard, il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

La nature des actionnaires de référence d'**Infotel** depuis l'introduction en Bourse en janvier 1999 témoigne d'une grande stabilité.

Les dirigeants, fortement impliqués dans la dynamique d'expansion du Groupe, sont majoritaires. Ils détiennent au 1^{er} avril 2011, 50,96 % du capital et 63,73 % des droits de vote.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de franchissements de seuil pour l'exercice 2010.

À l'exception d'Alto Invest et d'ODYSSEE Venture, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat salarié détenait 9 507 actions soit 0,72 % du capital social, au travers d'un plan d'épargne entreprise. Représentant moins de 3 % du capital social, cette participation n'est pas significative.

La société **Infotel** a procédé le 8 février 2011 à une étude TPI (titre au porteur identifiable) lui permettant de connaître le nombre d'actionnaires : ils étaient 1 894 à cette date.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote n'a pas évolué de façon significative au cours des trois derniers exercices. Les dirigeants détenant toujours la majorité des droits de vote.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Ces opérations sont décrites au paragraphe 7.2.10 « Autres informations sur les filiales » en page 36.

Les conventions réglementées sont décrites dans le paragraphe 20.4.3 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés » en page 120.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières clefs présentées ont été vérifiées et doivent être lues au regard des commentaires des dirigeants sur les résultats et la situation financière de la Société, des comptes consolidés et de leurs notes annexes ainsi que des autres informations de nature financière apparaissant dans le présent document de référence.

Les informations relatives aux exercices précédents sont disponibles dans les documents de référence des années antérieures, et consultables sur notre site : www.infotel.com, à la rubrique Investisseurs > Rapports.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans les présents documents de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent aux pages 81 à 102 et 114 à 115 du document de référence de l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0391 ; les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent aux pages 103 à 113 et 116 à 118 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 41 et 42, les investissements en page 23 et les opérations avec les apparentés en page 79 de ce document ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent aux pages 79 à 106 et 120 du document de référence de l'exercice 2008, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 sous le n° D.09-389 ; les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent aux pages 107 à 119 et 121 à 123 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 41 et 42, les investissements en page 23 et les opérations avec les apparentés en page 77 de ce document ;

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit des documents de référence cités ci-dessus.

20.2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20.2.1. Bilan consolidé

20.2.1.1. Actif

ACTIF en k€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Écarts d'acquisition	1	9 200	6 338
Immobilisations incorporelles	2	2 249	1 493
Immobilisations corporelles	3	2 328	2 318
Autres actifs financiers	4	440	370
Titres mis en équivalence	5	346	50
Actifs d'impôts différés	14	675	556
ACTIFS NON COURANTS		15 239	11 125
Clients	6	31 859	27 434
Autres créances	7	2 815	2 903
Actifs d'impôts exigibles		1 707	1 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	19 580	19 809
ACTIFS COURANTS		55 962	51 873
TOTAL ACTIF		71 201	62 998

20.2.1.2. Passif

PASSIF en k€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capital	10	2 659	2 650
Réserves liées au capital	10	7 515	7 412
Réserves et résultat consolidées	10	28 214	24 396
Actions propres	10	-311	-345
CAPITAUX PROPRES GROUPE		38 077	34 113
Intérêts minoritaires		-	144
CAPITAUX PROPRES		38 077	34 257
Provisions	11	620	515
Passifs d'impôts différés	14	320	176
PASSIFS NON COURANTS		940	691
Passifs financiers courants		2	1
Fournisseurs	12	10 965	9 163
Autres dettes	12	21 217	18 856
Passifs d'impôts exigibles		-	30
PASSIFS COURANTS		32 184	28 050
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		71 201	62 998

20.2.2. Compte de résultat et état du résultat global

En k€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	15	107 590	89 243
Achats consommés	16	-39 200	-29 243
Charges de personnel	17	-49 245	-44 265
Charges externes		-6 168	-5 243
Impôts et taxes		-1 765	-2 356
Dotations aux amortissements		-1 577	-1 176
Dotations aux provisions		32	-1
Autres produits et charges de l'exploitation		-66	-1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		9 601	6 958
Autres produits et charges opérationnels		-65	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		9 536	6 958
Produits financiers	18	317	568
Charges financières	18	-121	-26
RÉSULTAT FINANCIER	18	196	542
Charge d'impôt sur le résultat	19	-3 380	-2 250
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		154	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		6 507	5 250
dont part du Groupe		6 438	5 214
dont intérêts minoritaires	20	69	36

Résultat net par action - part du Groupe	21	4,89	3,98
Résultat net dilué par action - part du Groupe	21	4,88	3,97

RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		6 507	5 250
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7	-3
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		6 514	5 247
dont part du groupe		6 445	5 211
dont intérêts minoritaires		69	36

20.2.3. Tableau des flux de trésorerie

En k€	31/12/2010	31/12/2009
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	6 507	5 250
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 436	1 003
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		9
Plus ou moins-values de cession	6	18
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-154	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	7 795	6 280
Coût de l'endettement financier net	0	0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 380	2 250
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS (A)	11 175	8 530
Impôts versés (B)	-704	-1 617
Variation du BFR lié à l'activité (C)	-2 594	-3 594
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A+B+C)	7 877	3 320
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 364	-1 452
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	23
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	-46	-51
Trésorerie nette sur acquisition et cession de filiales	-4 022	
Incidences des variations de périmètre	-227	-14
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-5 633	-1 495
Augmentation de capital (y compris souscription options)	112	115
Rachats et reventes d'actions propres	34	5
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 631	-3 780
Intérêts nets versés	0	0
Remboursement d'emprunt	0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENTS (F)	-2 485	-3 660
Incidence des variations des cours des devises (G)	12	-4
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	-229	-1 838
Trésorerie à l'ouverture	19 808	21 646
Trésorerie à la clôture	19 579	19 808

20.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En k€	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2008	2 542	7 405	-350	23 065	32 662	-	32 662
Exercice d'options de souscription d'actions	107	7		-107	7		7
Coût des paiements en actions				9	9		9
Opérations sur titres autodétenus			5		5		5
Dividendes				-3 780	-3 780		-3 780
Résultat net de l'exercice				5 214	5 214	36	5 250
Variation des écarts de conversion				-3	-3		-3
<i>Sous-total Résultat global</i>				5 211	5 211	36	5 247
Variation de périmètre						108	108
Capitaux propres au 31 décembre 2009	2 649	7 412	-345	24 398	34 114	144	34 258
Exercice d'options de souscription d'actions	10	103			113		113
Opérations sur titres autodétenus			34		34		34
Dividendes				-2 632	-2 632		-2 632
Résultat net de l'exercice				6 438	6 438	69	6 507
Variation des écarts de conversion				7	7		7
<i>Sous-total Résultat global</i>				6 445	6 445	69	6 514
Variation de périmètre				3	3	-213	-210
Capitaux propres au 31 décembre 2010	2 659	7 515	-311	28 214	38 077	-	38 077

20.2.5. Informations générales

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société Infotel exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation, Infotel GmbH et Archive Data Software. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Ouest, Addax, Infotel Monaco et Harwell Management exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 mars 2011 ; ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011.

20.2.6. Principes et méthodes comptables

20.2.6.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2010 disponibles sur le site internet : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des états financiers sont conformes à ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2009, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS endossés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1er janvier 2010, présentés ci-dessous :

- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels ;
- Amendement IFRS 2 – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe ;
- Amendement IAS 39 – Éléments éligibles à la couverture ;
- Amendement IFRS 5, portant sur la cession partielle de titres et publié en mai 2008 dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS ;
- Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS, publiés en avril 2009 ;
- IFRIC 12 – Accords de concession de services ;
- IFRIC 15 – Accords de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs des clients ;
- Procédure d'amélioration annuelle des IFRS 2009.

Ces nouvelles normes ou interprétations n'ont pas d'impact, ou un impact non significatif, sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements ou interprétations suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire pour l'établissement des présents états financiers :

- IAS 24 révisée – information relative aux parties liées ;
- IAS 32 – Amendement classement des émissions de droits ;
- IFRS 8 – Amendement consécutif à la norme IAS 24 révisée ;
- IFRIC 14 – Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum ;
- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

Le Groupe est en cours d'analyse de ces nouvelles normes. Il n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur application.

20.2.6.2. Méthode de comptabilisation

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

Transactions intragroupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

<i>Cours indicatif devise contre EUR</i>		<i>Cours moyen 2010</i>	<i>Cours moyen 2009</i>	<i>Cours de clôture 2010</i>	<i>Cours de clôture 2009</i>
Dollar américain	USD	0,75488	0,71916	0,7455	0,6977

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie de tenue de comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain.

20.2.6.3. Utilisation d'hypothèses et d'estimation

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM et l'évaluation des frais de développement.

20.2.6.4. Méthodes d'évaluation

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- | | |
|--|------------|
| • Constructions, installations générales | 5 – 10 ans |
| • Agencements et aménagements | 4 – 10 ans |
| • Mobilier, matériel et bureau et informatique | 3 – 8 ans |
| • Matériel de transport | 4 – 5 ans |

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Dépréciations d'actifs

La norme IAS 36 Dépréciations d'actifs impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée,
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période de prévision de 5 ans ;
- flux postérieurs à cette période de 5 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique Autres charges opérationnelles.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et les équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paielements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte « primes d'émission ».

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La norme applicable est IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode de l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit au frais de développement qu'il compense pour partie, soit aux autres produits d'exploitation.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Economique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE. Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

20.2.6.5. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

Opérations juridiques

- Liquidation d'Infotel Software, filiale anglaise sans activité, en janvier 2010. Cette variation de périmètre n'a pas d'incidence significative sur les comptes de la période.
- Changement de dénomination sociale de la société Odaxys devenue Infotel Ouest.

Acquisition d'Addax

Le 18 janvier 2010, Infotel a procédé à l'acquisition, à effet du 1^{er} janvier 2010, de la société française Addax, société de conseil et de services en informatique, basée à Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes). Cette acquisition permet à Infotel de couvrir le Sud Est de la France et de renforcer une présence de haut niveau auprès de grands clients.

Acquisition d'e.Project 21 Consulting

Le 22 février 2010, Infotel a procédé à l'acquisition, à effet du 1^{er} janvier 2010, de la société monégasque e.Project 21 Consulting, société de conseil et de services en informatique. Cette acquisition est complémentaire à l'acquisition d'Addax.

e.Project 21 Consulting a changé de dénomination sociale et est devenue Infotel Monaco.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (révisée) relative à la description des effets de regroupement d'entreprises, la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés des entités acquises sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL		
	Valeur nette comptable	Ajustement juste valeur	Juste valeur
Immobilisations incorporelles	-	680	680
Immobilisations corporelles	131	-	131
Actifs non courants	23	8	31
Actifs courants	1 470	-	1 470
Cash et équivalent	1 777	-	1 777
Passifs non courants	-44	-66	-110
Passifs courants	-1 043	-	-1 043
Actif net acquis	-2 314	622	2 936
Prix payé à la date d'acquisition			5 776
Montant des ajustements de prix			22
Coût total du regroupement			5 798
Écart d'acquisition résiduel			2 862
Prix d'acquisition			-5 798
Trésorerie acquise			+1 777
Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition			-4 021

Les coûts directement attribuables au regroupement ont été passés en résultat opérationnel non courant pour un montant de 65 k€.

Addax et Infotel Monaco ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé à hauteur de 5 470 k€ et 84 k€.

Changement de méthode de consolidation d'Harwell Management

Le 2 juillet 2010, deux directeurs généraux ont été nommés au sein de la société Harwell Management. Michel Koutchouk, directeur général délégué d'Infotel, reste président et Infotel conserve 40 % du capital et des droits de vote. Néanmoins, Infotel n'exerce plus un contrôle exclusif sur Harwell Management à compter du 2^e semestre 2010. Par conséquent, Harwell Management est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence au 2^e semestre 2010.

Liste des sociétés consolidées

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Tour Gallieni II - 36 av du Général de Gaulle 93170 Bagnolet	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SAS	6 rue des Graviers 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
Infotel Ouest SAS	29 Rue de Lorient 35000 Rennes	345 166 524	IG	100 %	100 %	France
Harwell Management SAS	6 rue des Graviers 92200 Neuilly sur Seine	509 628 004	MEE	40 %	40 %	France
Addax	1198 avenue du Dr Maurice Donat - 06250 Mougins	350 975 439	IG	100 %	100 %	France
Archive Data Software	1, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or	518 038 542	MEE	33 %	33 %	France
Infotel GmbH	Walter – Kolb Strabe 9-11 60594 Frankfurt/Main	119 571 114 45	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	P.O Box 5158 Gulfport, 33737 Florida	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Monaco	21 boulevard d'Italie Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco

20.2.6.6. Notes sur l'état de la situation financière

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2010 sont les suivants :

	31/12/2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Infotel Conseil	1 891		-		1 891
Infotel Ouest	4 447				4 447
Addax et Infotel Monaco		2 862			2 862
Total	6 338	2 862	-	-	9 200

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 4 années suivantes ;
- le taux d'actualisation est de 10 %,
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'usage ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2010, le test de perte de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Infotel a procédé à des tests de sensibilité sur l'ensemble des UGT par rapport aux hypothèses clefs de valorisation, taux d'actualisation et croissance à l'infini. Une augmentation d'un point du taux d'actualisation n'aboutit pas à la comptabilisation d'une charge. Une diminution d'un point du taux de croissance à l'infini n'engendre pas de charge.

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Immobilisations					
Relations clientèle	820	680			1 500
Frais de développement	1 905		585		2 490
Brevets et licences	150	4	27		181
Total	2 875	684	612	-	4 171
Amortissements					
Relations clientèle	468		214		682
Frais de développement	767		300		1 067
Brevets et licences	147	4	26		173
Total	1 382	4	540	-	1 922
IMMOBILISATIONS NETTES	1 493				2 249

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent aux projets HPU, Arcsys, Infoscope Oracle, InfoOptimizer, Infoscope Tests, HPU z/OS, InfoRecovery, Master Util, Merge Backup. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Immobilisations					
Constructions	31				31
Autres immobilisations	4 441	227	749	98	5 319
Total	4 472	227	749	98	5 350
Amortissements					
Constructions	7		3		10
Autres immobilisations	2 147	95	818	48	3 012
Total	2 154	95	821	48	3 022
IMMOBILISATIONS NETTES	2 318				2 328

Note 4 – Autres actifs financiers

Il s'agit principalement de dépôts de garantie.

Note 5 – Participations dans les sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2009	Variation de périmètre	Résultat de la période	Valeur au 31/12/2010
Archive Data Software	50		1	51
Harwell Management	-	141	154	295
Total	50	141	155	346

La variation de périmètre d'Harwell Management correspond à la quote-part des capitaux propres d'Infotel au 1^{er} juillet 2010, date à laquelle Infotel considère avoir perdu le contrôle exclusif suite à la nomination de deux directeurs généraux.

Note 6 – Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	29 501	24 822
Clients douteux	121	133
Factures à établir	2 342	2 592
Dépréciations	-105	-113
Valeur nette	31 859	27 434

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2010

	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	29 501	15 308	2 834	9 138	996	1 345
%	100 %	52 %	10 %	31 %	3 %	5 %

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2009

	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	24 822	12 238	502	7 668	3 313	1 101
%	100 %	49 %	2 %	31 %	13 %	4 %

Note 7 – Autres créances

Nature des créances	31/12/2010	31/12/2009
Créances sociales	3	0
Créances fiscales (hors impôt différé)	2 038	2 057
Créances diverses	3	199
Charges constatées d'avance	729	643
Avances et acomptes fournisseurs	42	4
Total	2 815	2 903

Les créances fiscales correspondent notamment à l'impôt sur les sociétés grâce notamment aux effets de l'intégration fiscale et au crédit d'impôt recherche dont le Groupe a bénéficié au cours de l'exercice.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	801	6 047
Disponibilités	18 779	13 762
Trésorerie à l'actif	19 580	19 809
Découvert bancaire	-2	-1
Trésorerie au passif	-2	-1
Trésorerie nette	19 578	19 808

Les valeurs mobilières de placement sont uniquement constituées d'OPCVM monétaires et sont évaluées à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Note 9 – Instruments financiers actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments Dérivés
Titres de participation	346	346	346			
Actifs financiers non courants	440	440			440	
Créances clients	31 859	31 859			31 859	
Autres créances	2 815	2 815			2 815	
Actifs d'impôts exigibles	1 707	1 707			1 707	
Trésorerie	19 580	19 580	19 580			
Total des actifs	56 747	56 747	19 926	0	36 821	

Note 10 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'Infotel s'élève au 31 décembre 2010 à 2 659 k€. Il est composé de 1 329 591 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 €.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2010 concernent les levées d'options de souscription d'actions : 4 700 actions ont été créées correspondant à une augmentation de capital de 9 400 € et à une prime d'émission de 103 270 €, soit un montant total de 112 670 €.

Plans d'options de souscription d'actions

Date du Conseil d'administration	03/04/2003 Plan n°8	25/04/2003 Plan n°9	05/04/2004 Plan n°10	24/05/2005 Plan n°11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 646	12 000	4 300	8 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux	0	0	0	0
Prix d'exercice en euros	16,00	16,30	35,50	39,30
Point de départ d'exercice des options	30/04/2007	25/04/2007	05/04/2008	24/05/2009
Date d'expiration	30/04/2010	25/04/2010	05/04/2011	24/05/2012
Nombre d'options en circulation en début d'exercice	504	3 000	1 700	5 200
Attributions de l'exercice	0	0	0	0
Exercice des options en cours de l'exercice		3 000	800	900
Annulation d'options en cours d'exercice	504			
Nombre d'actions restant à exercer	0	0	900	4 300
Nombre total d'actions pouvant être souscrites				5 200
Nombres d'actions composant le capital social au 31/12/2010				1 329 591

Dividendes

L'assemblée générale d'Infotel réunie le 26 mai 2010 a décidé de distribuer un dividende de 2 632 k€, soit 2 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 4 juin 2010.

Note 11 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2010
Litiges	103	32	10	-122		23
Départ en retraite	235	25	163			423
Primes d'ancienneté	177				-3	174
Total	515	57	173	-122	-3	620

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil ;
 - 10 % pour les employés d'Infotel Ouest et d'Addax ;
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du Groupe ;
- Taux d'actualisation : 4 % ;
- Âge de départ : 65 ans ;
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 3,5 % ;
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans.

Un contrat d'assurance des engagements retraite a été souscrit par le groupe auprès d'un organisme externe depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les entités Infotel et Infotel Conseil. Le montant couvert au 31 décembre 2010 s'élève à 189 k€. La provision enregistrée en fin d'exercice correspond à la différence entre l'engagement total calculé selon les critères définis ci-dessus soit 612 k€ et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2010

Aucun versement complémentaire n'a été effectué au cours de l'exercice aux organismes d'assurance

La société a choisi de comptabiliser les écarts actuariels directement en résultat de la période.

Note 12 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs	10 965	9 163
Dettes sociales	10 101	8 628
Dettes fiscales	7 490	6 304
Autres dettes	173	340
Produits constatés d'avance	3 455	3 615
Total	32 184	28 050

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Note 13 – Instruments financiers passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres passifs non courants	940	940		940		
Fournisseurs	10 965	10 965		10 965		
Autres dettes	21 217	21 217		21 217		
Passifs d'impôts exigibles	0	0		0		
Total des passifs	33 122	33 122		33 122		

Note 14 – Impôts différés

	31/12/2009	Variation de périmètre	Variation de la période	31/12/2010
Impôts différés actifs				
- lié aux avantages au personnel	138	8	53	199
- lié à la participation des salariés	353		37	390
- lié aux autres différences temporelles	65		21	86
Total	556	8	111	675

Impôts différés passifs				
- lié à l'élimination des provisions réglementées	3		-3	-
- lié à l'immobilisation des « Relations clientèle »	117	227	-71	273
- lié au retraitement de la moins-value sur échange des titres	22			22
- liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	34		-9	25
Total	176	227	-83	320

20.2.6.7. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 15 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises ;
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

Des informations concernant le chiffre d'affaires sont communiquées dans la partie 20.2.6.8 sur l'information sectorielle.

Note 16 – Achats consommés

(en milliers d'euros)	2010	2009
Sous-traitance	38 825	28 992
Autres achats	375	251
Total	39 200	29 243

Note 17 – Charges de personnel et effectif

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 819 salariés. Sur l'exercice 2009, l'effectif moyen du Groupe était de 733 salariés.

(en milliers d'euros)	2010	2009
Rémunérations	34 787	31 241
Charges sociales	16 166	14 275
Participation des salariés aux résultats	1 114	1 017
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des primes d'ancienneté	160	-72
Provision litige salarié	-112	3
Charges liées aux plans d'options de souscription d'actions	0	9
Frais de développement activés	-1 268	-940
Crédit d'impôt recherche sur projets de développement non activés	-1 177	-840
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	-182	-97
Remboursements CPAM et FAFIEC	-243	-329
Total des charges de personnel	49 245	44 267

Note 18 – Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Rémunération des comptes à terme	151	266
Plus-values sur cession de VMP	59	92
Intérêts des comptes courants bancaires	-58	-6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	152	352
Gains de change	51	210
Pertes de change	-7	-20
Autres produits et charges financières	44	190
Résultat financier	196	542

Note 19 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Impôt à payer au titre de l'exercice	2 694	2 239
Impôts différés IS	-184	-23
CVAE et impôts différés sur CVAE	870	34
Charge d'impôts	3 380	2 250

La preuve d'impôt est la suivante :

	2010	2009
Résultat net	6 353	5 214
Charge d'impôts	3 380	2 250
Résultat avant impôt	9 733	7 464
Taux courant d'IS applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	3 244	2 488
TVS et amortissements non déductibles	17	16
Impôt sur charge liée aux stock-options	0	3
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	-508	-331
Effet des différences d'imposition avec la société mère	60	51
Autres	-13	-11
CVAE nette d'IS	580	34
Charge d'impôt comptabilisée	3 380	2 250

Note 20 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont uniquement constitués par la société Harwell Management pour le premier semestre 2010. Cette société détenue à 40 % par le Groupe, historiquement consolidée par intégration globale, est mise en équivalence à compter du 1^{er} juillet 2010 (voir page 93 « Changement de méthode de consolidation d'Harwell Management »).

Note 21 – Résultat par action

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat net part du Groupe	6 438	5 214
Nombre d'actions composant le capital social	1 329 591	1 324 891
Dont actions propres détenues	12 592	14 045
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	1 316 999	1 310 846
Résultat par action	4,89	3,98
Nombre moyen de stock options potentielles dilutives en circulation	1 892	2 264
Nombre moyen d'actions gratuites attribuées	0	0
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	1 892	2 264
Résultat dilué par action	4,88	3,97

20.2.6.8. Information sectorielle

État du résultat net de la période par secteur

(en milliers d'euros)	2010			2009		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	5 370	102 220	107 590	5 767	83 476	89 243
Résultat opérationnel courant	2 331	7 270	9 601	1 937	5 023	6 958
Résultat net	1 455	5 051	6 507	1 540	3 711	5 250

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

	31/12/2010	%	31/12/2009	%
France	99 338	92 %	81 706	92 %
Europe	4 916	5 %	3 662	4 %
États-Unis	3 336	3 %	3 878	4 %
Total	107 590	100 %	89 246	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition des actifs par secteur

	31/12/2009		31/12/2009	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	2 002	13 237	2 037	9 088
Actifs courants	3 104	33 278	3 653	28 411
Total	5 106	46 515	5 690	37 499

20.2.6.9. Informations complémentaires

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « Note 6 : Clients et comptes rattachés » en page 96.

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève à 772 kUSD ou 579 k€.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2010, 12 592 de ses propres actions, pour un montant total de 310 631 €, soit un prix moyen d'achat de 24,67 €.

Engagements hors bilan

Les engagements sur location immobilière sont liés à l'engagement de payer des loyers selon la réglementation en vigueur des baux commerciaux, dits « 3-6-9 ».

(en milliers d'euros)	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagement au titre des baux commerciaux	1 374	1 259	0

À la connaissance du groupe Infotel, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Constantin	Favard Cougnon et Associés	Ernst & Young	P. Favard
	2010	2010	2009	2009
Audit de la société Infotel SA				
Commissariat aux comptes	50	42	81	59
Missions accessoires				
Audit des filiales				
Commissariat aux comptes				
Missions accessoires	-			
Total	50	42	81	59

Événements postérieurs à la date de clôture

- Infotel Conseil a décidé la dissolution par transmission universelle de patrimoine de sa filiale, Addax, à effet du 2 janvier 2011.
- Infotel SA détient 55 % d'Infotel Business Consulting, société créée en mars 2011 dont l'activité est le conseil IT, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le conseil opérationnel.
- Un contrôle fiscal a débuté chez Infotel SA au titre des exercices 2008 et 2009 en février 2011.

Informations sur les transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2010 à 1 114 k€.

Le Groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées.

20.3. ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

20.3.1. Bilan Actif

Montants en €	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amortissements dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 110 817	1 417 720	2 693 097	1 906 894
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	23 101	22 954	147	7 846
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	31 278	10 828	20 449	23 577
Installation techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	967 712	515 394	452 319	563 964
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 544 853		6 544 853	6 418 536
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	404 132		404 132	435 193
	12 081 892	1 966 896	10 114 996	9 356 009
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 768		9 768	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 050 988		1 050 988	1 528 282
Autres créances	1 843 868		1 843 868	2 015 158
Capital souscrit - appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 088 240		6 088 240	5 827 185
Charges constatées d'avance (3)	193 863		193 863	181 690
	9 186 726		9 186 726	9 552 316
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	21 268 618	1 966 896	19 301 723	18 908 324
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

20.3.2. Bilan Passif

<i>Montants en €</i>	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 659 182	2 649 782
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 344 559	7 241 289
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	264 978	254 256
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	393 591	393 591
Report à nouveau	3 314 723	400 655
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 884 680	5 556 489
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	15 861 713	16 496 061
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)	2 062 017	1 061 859
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	749 946	543 107
Dettes fiscales et sociales	257 789	322 576
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 584	17 000
Autres dettes	8 731	71 676
Produits constatés d'avance (1)	338 942	396 044
	3 440 009	2 412 263
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	19 301 723	18 908 324
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 440 009	2 412 263
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) À l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

20.3.3. Compte de résultat

<i>Montants en €</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	8 156 637	7 509 649
Chiffre d'affaires net	8 156 637	7 509 649
<i>Dont à l'exportation</i>	3 723 932	4 108 580
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 316 574	1 128 180
Autres produits	1	1
Total I	9 473 211	8 637 830
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (a)	4 069 462	4 791 068
Impôts, taxes et versements assimilés	425 902	398 592
Salaires et traitements	1 116 874	942 833
Charges sociales	417 398	353 647
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
- Sur immobilisations: dotations aux amortissements	659 914	508 128
- Sur immobilisations: dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant: dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges	26 837	2
Total II	6 716 386	6 994 270
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 756 825	1 643 560
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participations (3)		3 800 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	93 855	72 323
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	49 724	152 012
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 248	45 553
Total V	184 827	4 069 889
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change	7 810	18 971
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 665	18 726
Total VI	39 475	37 697
RÉSULTAT FINANCIER (V - IV)	145 352	4 032 192
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 902 177	5 675 752

.../...

	31/12/2010	31/12/2009
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		18 868
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges		
Total VII		18 868
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	217	3 487
Sur opérations en capital	1 273	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VIII	1 490	3 487
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 490	15 381
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 016 007	134 644
Total des produits (I+III+V+VII)	9 658 039	12 726 586
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 773 358	7 170 098
BÉNÉFICE OU PERTE	1 884 680	5 556 489

(a) Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		3 800 000
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

20.3.4. Annexe aux comptes annuels

1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été préparés en conformité avec les principes comptables et les règles et méthodes relatives aux comptes sociaux (règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

L'exercice couvre l'année civile 2010. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

Frais de développement

En application du règlement CRC n°2004-06, Infotel inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 311-2 du PCG :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans. Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Agencements liés aux constructions	10 ans
Agencements et installations générales	4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) Infotel n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Actions propres

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en immobilisations financières. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2010 de 5 personnes, tous mandataires sociaux.

Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Vente de logiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.

Maintenance de logiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées *pro rata temporis* sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres.

Le groupe **Infotel** ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

2 Notes annexes sur les comptes

Les chiffres reportés pour le bilan sont en euros et ceux pour le compte de résultat en k€.

a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Capital	2 649 782	9 400		2 659 182
Primes d'émission	7 241 289	103 270		7 344 559
Réserve légale	254 256	10 722		264 978
Autres réserves	393 590			393 590
Report à nouveau	400 656	2 914 068		3 314 724
Résultat de l'exercice précédent	5 556 488		5 556 489	0
Résultat de l'exercice	0	1 884 680		1 884 680
TOTAL	16 496 062	4 922 140	5 556 489	15 861 713

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- augmentation de capital de 9 400 € suite à de levées 4 700 options de souscription d'actions. Consécutivement, le poste « primes d'émission » a été augmenté d'un montant de 103 270 € ;
- distribution d'un dividende de 2 € par action, soit un montant total de 2 631 698 €.

Le capital social, intégralement libéré, est composé de 1 329 591 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Tableau de suivi des options de souscription

Date du Conseil d'administration	03/04/2003	25/04/2003	05/04/2004	24/05/2005
	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 646	12 000	4 300	8 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux	0	0	0	0
Prix d'exercice en euros	16,00	16,30	35,50	39,30
Point de départ d'exercice des options	30/04/2007	25/04/2007	05/04/2008	24/05/2009
Date d'expiration	30/04/2010	25/04/2010	05/04/2011	24/05/2012
Nombre d'options en circulation en début d'exercice	504	3 000	1 700	5 200
Attributions de l'exercice	0	0	0	0
Exercice des options en cours de l'exercice		3 000	800	900
Annulation d'options en cours d'exercice	504			
Nombre d'actions restant à exercer	0	0	900	4 300
Nombre total d'actions pouvant être souscrites				5 200
Nombres d'actions composant le capital social au 31/12/2010				1 329 591

b) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Logiciels acquis	21 496	1 604		23 100
Frais de développement	2 842 895	1 267 832		4 110 817
TOTAL	2 864 391	1 269 436		4 133 917

Les frais de développement immobilisés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 1 267 920 € et sont relatifs aux projets suivants : HPU, Arcsys, Infoscope Oracle, InfoOptimizer, Infoscope Tests HPU z/OS, InfoRecovery, Master Util, Merge Backup.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Logiciels acquis	13 651	9 303		22 954
Frais de développement	936 002	481 718		1 417 720
TOTAL	949 653	491 021		1 440 674

e) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Agencements	31 278			31 278
AAI	440 838	14 330		455 168
Matériel de transport	114 220			114 220
Matériel de bureau	358 534	39 789		398 323
TOTAL	944 870	54 119	-	998 989

Les variations des amortissements sont les suivantes :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Agencements	7 700	3 128		10 828
AAI	99 231	44 621		143 852
Matériel de transport	82 907	17 586		100 493
Matériel de bureau	167 489	103 559		271 048
TOTAL	357 327	168 894	-	526 221

d) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Titres de participation	6 418 535	128 090	1 773	6 544 852
Actions propres	344 442		33 811	310 631
Dépôts de garantie	90 750	2 750		93 500
TOTAL	6 853 727	130 840	35 584	6 948 983

Les actions propres détenues dans le cadre des programmes de rachat sont au nombre de 10 663 actions pour une valeur unitaire de 18,02 € d'une part et de 1 929 actions pour une valeur unitaire de 61,38 € d'autre part, soit 12 592 actions propres détenues au 31 décembre 2010.

e) Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2010 à 681 171 €, correspondant à hauteur de 521 400 € aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2010, calculées selon la méthode décrite ci-dessus, à hauteur de 139 932 € à des logiciels et à hauteur de 19 839 € à des refacturations de frais aux filiales.

Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 183 769 € au 31 décembre 2010.

f) Autres créances

	31/12/2010	31/12/2009
Impôt sur les sociétés	1 520 257	1 622 012
Taxe sur la valeur ajoutée	174 243	386 185
Autres créances	-	6 961
Compte courant d'intégration fiscale	149 368	-
TOTAL	1 843 868	2 015 158

La créance d'impôt sur les sociétés est notamment liée aux effets de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts.

g) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 193 863 € au 31 décembre 2010. Elles concernent uniquement des charges d'exploitations (loyers, assurance, entretien, ...).

h) Tableau d'échéance des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	404 132	118 402	285 730
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	1 050 988	1 050 988	
Autres	1 843 867	1 843 867	
Charges constatées d'avance	193 863	193 863	
Total	3 492 850	3 207 120	285 730

i) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières s'élèvent au 31 décembre 2010 à 2 062 017 € contre 1 060 969 € au 31 décembre 2009. Il s'agit uniquement des acomptes versés par les filiales françaises dans le cadre de l'intégration fiscale.

j) Fournisseurs et comptes rattachés

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 277 372 €. Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 345 917 €.

k) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

	2010	2009
Personnel	0	0
Organismes sociaux	150 953	158 459
TVA	78 205	137 666
Autres impôts	28 631	26 451
TOTAL	257 789	322 576

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

l) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2010, les produits constatés d'avance pour 338 942 € correspondent à l'étalement *pro rata temporis* des contrats de maintenance et des royalties versés par Infotel Corp. Ils s'élevaient à 396 044 € à la clôture de l'exercice précédent.

m) Tableau d'échéance des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 062 017	2 062 017		
Dettes fournisseurs	749 946	749 946		
Dettes fiscales et sociales	257 789	257 789		
Dettes sur immobilisations	22 584	22 584		
Autres dettes	8 731	8 731		
Produits constatés d'avance	338 942	338 942		
Total	3 440 009	3 440 009		

n) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En k€	2010	2009
Hors groupe France	1 705	1 478
Hors groupe USA	2 738	3 206
Hors groupe Europe	240	298
Hors groupe Export (autres)	6	28
SOUS TOTAL HORS GROUPE	4 689	5 010
Groupe France	2 861	1 925
Groupe USA :	551	513
Groupe Europe :	56	62
SOUS TOTAL GROUPE	3 468	2 500
TOTAL	8 157	7 510

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service. Au 31 décembre 2010, ces prestations s'élèvent à 249 k€ contre 99 k€ en 2009.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du groupe et la formation du personnel des filiales ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits Infotel à l'étranger.

o) Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 184 k€ contre 4 070 k€ l'exercice précédent et sont composés d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars, de gain de change et de plus-values sur VMP ou actions propres. En 2009, Infotel avait perçu des dividendes d'Infotel Conseil pour 3 800 k€. En 2010, aucun dividende n'a été versé ; la trésorerie ayant financé une opération de croissance externe.

Les charges financières s'élèvent en 2010 à 39 k€ contre 38 k€ en 2009. Elles correspondent principalement à des moins-values sur cession d'actions propres, compensé par des plus-values d'un montant semblable.

p) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'Infotel à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est d'environ 3 288 k€ soit 40% du chiffre d'affaires de la société.

q) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts nette d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2010 à 1 016 k€ contre 135 k€ en 2009, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur. Suite à une réorganisation du groupe en 2010, Infotel ne bénéficie plus d'un crédit d'impôt recherche alors qu'en 2009 il était de 504 k€

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composée d'Infotel Conseil et d'Infotel Ouest. L'intégration fiscale a généré un surplus d'impôt sur les sociétés de 34 k€ constaté dans les comptes d'Infotel SA.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Amortissement dérogatoire	
Provisions pour hausse des prix	
Plus-values à réintégrer	
Autres éléments	
Total	-
Allègements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles	13 539
Autres éléments	
Total	13 539

3. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2010 de 5 personnes, tous mandataires sociaux.

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2010 à 1 114 k€.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes en fonction pour l'exercice 2010 s'élèvent à 92 k€.

6. Engagements

Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'Infotel, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

Conformément à la loi du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, les salariés d'Infotel bénéficient d'un droit individuel à la formation. Les droits acquis par les salariés de la société au titre du droit individuel à la formation sont nuls.

Engagements financiers reçus ou donnés (y compris crédit-bail)

Néant

À la connaissance de la Société, la présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

7. Événements postérieurs à la clôture

Infotel SA détient 55 % d'Infotel Business Consulting, société créée en mars 2011 dont l'activité est le conseil IT, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le conseil opérationnel.

Un contrôle fiscal a débuté chez Infotel SA au titre des exercices 2008 et 2009 en février 2011.

8. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe Infotel.

k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp.	Infotel GmbH	Archive Data Software	Harwell Management
Capital	6 480	150	1	26	150	180
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	21 770	-242	134	1	0	59
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	100 %	33 %	40 %
Valeur comptable brute des titres détenus	6 268	128	1	26	50	72
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0
Cautions données en faveur de la filiale	0	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires hors taxes	86 277	166	595	80	211	3 230
Résultat	4 521	119	8	13	1	501
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0	0	0	0	0

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2010.

20.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Infotel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.1. Base de préparation » de l'annexe qui expose les nouvelles normes que la société a appliquées pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la note 3.4. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans la note 1 « Écarts d'acquisition » de la partie 5 de l'annexe.
Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et avons vérifié que cette note donne une information appropriée.
Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Favard Cougnon et Associés
Frédéric Cougnon

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

20.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Infotel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Reconnaissance du revenu » du paragraphe « 1. Principes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Comme décrit dans la note « Titres de participation » du paragraphe « 1. Principes comptables » de l'annexe, les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient durablement inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et notamment par référence aux flux futurs de trésorerie d'exploitation actualisés.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs d'utilité déterminées et à revoir les calculs effectués par votre société.
Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Favard Cougnon et Associés
Frédéric Cougnon

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

20.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de sous-traitance avec la société Infotel Conseil

Convention autorisée par le Conseil d'administration du 27 janvier 2010.

Infotel Conseil est détenue à 100 % par Infotel.

Josyane Muller Directeur général délégué de votre société est Président d'Infotel Conseil.

La société Infotel est propriétaire des droits sur les logiciels développés par le groupe Infotel, et en commercialise les licences.

Au terme d'une convention conclue en 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, Infotel a confié à Infotel Conseil (sous-traitant) de façon régulière et significative l'exécution en totalité du développement des logiciels dont la société Infotel conserve la propriété exclusive. Cette convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Il a été convenu que la redevance facturée serait égale à 120 % des charges salariales (charges sociales et salaires). Le versement de cette redevance s'effectuera mensuellement par chèque le 15 du mois suivant, sur la base des salaires mensuels (charges sociales incluses) versés le mois précédent.

Il a été comptabilisé une charge de 1 290 144 euros dans les comptes 2010 d'Infotel au titre de cette convention de sous-traitance.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de trésorerie non rémunérée avec la société Infotel Corporation

Une convention de trésorerie a été conclue entre Infotel et Infotel Corporation, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006, et pour une durée indéterminée, permettant aux deux sociétés de pratiquer entre elles de façon permanente et systématique des opérations de trésorerie ; étant observé que les avances de trésorerie seront consenties par l'une ou l'autre des deux sociétés dans le cadre de ladite convention et ne donneront lieu à aucune rémunération.

Au 31 décembre 2010, le compte courant de trésorerie avec la société Infotel Corporation présente un solde nul.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Favard Cougnon et Associés
Frédéric Cougnon

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

20.5. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2010.

20.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

La Société publie des informations financières tous les trimestres. La dernière concerne les résultats de l'exercice 2010 publiée le 10 mars 2011. Ces informations ont été examinées et auditées par les commissaires aux comptes.

20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Depuis son introduction en Bourse, **Infotel** a toujours procédé à la distribution d'un dividende.

Ces dividendes se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2007 : dividende par action de 3,5 € ;
- 2008 : dividende par action de 3 € ;
- 2009 : dividende par action de 2 €.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 25 mai 2011 le versement d'un dividende de 2,5 € par action,

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article 2277 du Code Civil).

20.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Néant.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital social est de 2 659 182 € divisé en 1 329 591 actions de 2 euros chacune.

21.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'apport ou d'émission	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
31 décembre 1979	Constitution	150 000 F	0	1 500	100 F	150 000 F
3 juin 1982	Incorporation réserves	450 000 F	0	1 500	400 F	600 000 F
7 juin 1983	Incorporation réserves	1 800 000 F	0	1 500	1 600 F	2 400 000 F
17 juin 1987	Incorporation réserves	900 000 F	0	1 500	2 200 F	3 300 000 F
17 juin 1987	Division du nominal par 22		0	33 000	100 F	3 300 000 F
30 mai 1988	Incorporation réserves	1 200 000 F	0	45 000	100 F	4 500 000 F
31 décembre 1992	Apports en numéraire (1)	14 800 F	525 F	45 148	100 F	4 514 800 F
31 décembre 1995	Apports en numéraire (1)	33 200 F	525 F	45 480	100 F	4 548 000 F
8 juillet 1998	Incorporation réserves	4 548 000 F	0	90 960	100 F	9 096 000 F
8 juillet 1998	Division du nominal par 10		0	909 600	10 F	9 096 000 F
21 janvier 1999	Apports en numéraire	2 550 000 F	165,99 F	1 164 600	10 F	11 646 000 F
31 mai 2001	Incorporation réserves	3 632 550 F	0	1 164 600	13,11 F	15 278 550 F
31 décembre 2003	Apports en numéraire (1)	4 000 €	7,91 €	1 166 600	2 €	2 233 200 €
31 décembre 2004	Apports en numéraire (1)	17 000 €	7,91 €	1 175 100	2 €	2 350 200 €
31 décembre 2005	Apports en numéraire (1)	22 160 €	24,58 €	1 186 180	2 €	2 372 360 €
31 décembre 2006	Apports en numéraire (1)	7 876 €	28,46 €	1 204 140	2 €	2 408 280 €
31 décembre 2007	Apports en numéraire (1)	30 040 €	24,75 €	1 219 160	2 €	2 438 320 €
23 mai 2008	Incorporation de réserves (2)	70 480 €	0	1 254 400	2 €	2 508 800 €
31 décembre 2008	Apports en numéraire (1)	33 760 €	28,34 €	1 271 280	2 €	2 542 560 €
12 octobre 2009	Incorporation de réserve (2)	106 770 €	0	1 324 665	2 €	2 649 330 €
12 octobre 2009	Apports en numéraire (1)	252 €	28 €	1 324 791	2 €	2 649 582 €
31 décembre 2009	Apports en numéraire (1)	200 €	33,50 €	1 324 891	2 €	2 649 782 €
31 décembre 2010	Apports en numéraire (1)	9 400 €	21,94 €	1 329 591	2 €	2 659 182 €

(1) souscription de salariés bénéficiaires d'un plan d'options de souscription d'actions.

(2) attribution définitive d'actions gratuites.

Les actions et les actifs de la Société ne font l'objet d'aucun nantissement.

21.1.2. Actions autorisées non encore émises

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
26 mai 2009	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 250 000 euros	26 juillet 2011	0
26 mai 2010	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	26 novembre 2011	0

L'ensemble des actions dilutives non émises en circulation au 31 décembre 2010 représente une dilution potentielle d'environ 0,39 % du capital social à cette date.

21.1.3. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

21.1.4. Actions autodétenues

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale peut autoriser la Société à acheter en Bourse ses propres actions à concurrence d'un montant maximal de 10 % des actions composant le capital social, en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action, par le biais d'un prestataire d'investissement, effectuer des opérations de croissance externe, annuler les actions acquises, les attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou les attribuer à des salariés et mandataires sociaux dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise.

Toute autorisation de l'Assemblée générale doit fixer les conditions de l'opération, et notamment les prix maximaux d'achat et le délai dans lequel l'acquisition pourra être faite, n'excédant pas dix-huit mois.

Dans ce cadre, les assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 ont accordé de telles autorisations.

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 14 045 actions de 2 € de valeur nominale chacune, représentant une valeur comptable de 350 milliers d'euros.

L'Assemblée générale du 26 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % du capital social de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 80 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 26 mai 2009.

Cette autorisation n'a donné lieu à aucun achat d'actions propres dans le cadre du programme de rachat, et ce, entre le 26 mai 2010 et le 9 mars 2011. Au 31 décembre 2010, la Société détenait 12 592 actions propres dont 10 663 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat et 1 929 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 sont les suivantes :

	Quantité	CUMP	Montant brut
Achat	26 074	54,6047 €	1 423 763,22 €
Vente	27 527	52,9154 €	1 456 601, 05 €

21.1.5. Valeurs mobilières complexes

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

21.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré

Il n'existe pas de droit d'acquisition et/ou d'obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré.

21.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe

Il n'existe pas de parts de capital appartenant à un membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel.

21.1.8. Historique du capital social

Voir le tableau ci-dessus au paragraphe 21.1.1 « Évolution du capital depuis la création de la Société » en page 123.

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définit l'objet de la Société comme suit :

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, et dans les domaines suivants :

- tout conseil et prestations de services en informatique et télématique ;
- l'analyse, la programmation, la réalisation et la vente de logiciels ;
- l'activité de conseil, d'expertise et d'audit en ce qui concerne l'achat de matériel informatique, le développement de programmes d'application ou de systèmes et l'organisation des départements informatiques ;
- l'assistance à la réalisation de réseaux de télétransmission ;
- la formation du personnel ;
- la location, la vente de matériel électronique ou de son usage partiel ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets similaires ou connexes. »

21.2.2. Membres des organes d'administration et de direction

Les articles 16, 17 et 20 des statuts définissent respectivement la composition du Conseil d'administration, son organisation et sa direction et la Direction générale comme suit :

Article 16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - La durée des fonctions des administrateurs est de SIX années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

4 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

5 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

6 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

7 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

8 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Article 17 – ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2 - Nul ne peut être nommé président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3 - Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4 - En cas d'absence ou d'empêchement du président, le Conseil d'administration désigne le Président de la réunion.

5. Le Conseil d'administration nomme un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

Article 20– DIRECTION GÉNÉRALE

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration reste valable aussi longtemps que le Conseil d'administration ne décide pas de changement de la modalité de l'exercice de la direction générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou le Directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur général.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. La révocation du Directeur général non président peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeurs généraux délégués.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur général délégué ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général, à tout moment. La révocation des Directeurs généraux délégués peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfiques et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

Sauf interdiction légale, il sera fait masse, au cours de l'existence de la Société ou lors de sa liquidation, entre toutes les actions des exonérations et imputations fiscales ainsi que de toutes taxations susceptibles d'être supportées par la Société, avant de procéder à toute répartition ou remboursement, de telle manière que, compte tenu de la valeur nominale et de leur jouissance respectives, les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Droits de vote double

Cependant il existe également des actions à droit de vote double. L'assemblée générale du 8 juillet 1998 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Au terme de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter de l'assemblée générale du 8 juillet 1998. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété.

En application de l'article 27 des statuts, le droit de vote double peut être supprimé par une décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires, propriétaires des actions de la catégorie concernée.

Au 31 mars 2011 le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 732 001.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires envisageables concerne l'acquisition de droit de vote double (cf. paragraphe 21.2.3 ci-dessus).

21.2.5. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

La convocation, la tenue et le vote en assemblées générales s'effectuent conformément à la loi. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires titulaires d'au moins une action, lesquels exercent leur droit de vote dans les conditions fixées par les statuts. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la Société cinq jours avant la date de l'assemblée. L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée. Les

fonctions de scrutateur sont remplies par deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix, et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation.

En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au Balo au moins trente jours avant la réunion de l'assemblée des actionnaires.

21.2.6. Changement de contrôle

Il n'existe dans les statuts aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

21.2.7. Franchissements des seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 %, 95 % du capital social, devrait informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire, dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours.

21.2.8. Modifications du capital social

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles prévues par la loi en cas de modification du capital social, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution.

Il convient de respecter les conditions énoncées par la loi.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Non applicable

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Non applicable

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques concernant la Société peuvent être consultés au siège social :
Tour Gallieni II
36, avenue du Général-de-Gaulle
93175 Bagnolet Cedex.

Les informations concernant la Société sont disponibles sur son site Internet à l'adresse : www.infotel.com.

On peut, en particulier, y consulter :

- le calendrier d'information financière ;
- les communiqués de presse ;
- les rapports annuels ;
- les notes d'analyse ;
- les questions des actionnaires.

24.1. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

À titre indicatif, le calendrier de communication financière 2011 est le suivant :

- | | |
|---------------------------|---|
| • 27 janvier 2011 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2010 |
| • 10 mars 2011 | Résultats 2010 audités |
| • 11 mars 2011 matin | Réunion d'analystes |
| • 4 mai 2011 | Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2011 |
| • 25 mai 2011 soir | Assemblée générale des actionnaires |
| • 28 juillet 2011 | Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2011 |
| • 31 août 2011 | Résultats 1 ^{er} semestre 2011 audités |
| • 16 septembre 2011 matin | Réunion d'analystes |
| • 20 octobre 2011 | Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2011 |
| • 31 janvier 2012 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2011 |

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le paragraphe 7.2.10 en page 36 détaille les informations sur les participations.

26. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Non applicable

